



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2022-2023

Séance plénière du vendredi 28 octobre 2022

Compte rendu

Sommaire

Pages

EXCUSÉS	4
ORDRE DU JOUR	4
COMMUNICATIONS	
• CONSTITUTION D'ASSEMBLÉES.....	4
• DÉPÔT DES PROJETS DE DÉCRET ET DE RÈGLEMENT BUDGÉTAIRES	4
• QUESTIONS ÉCRITES	4
• ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION	4
• ANNIVERSAIRES ROYAUX	4
• NOTIFICATIONS	4

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

(Oratrice : Mme Barbara Trachte, ministre-présidente).....4

DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. David Weytsman, M. Ridouane Chahid, M. Petya Obolensky,
Mme Farida Tahar, M. Christophe De Beukelaer, M. Jonathan de Patoul et Mme Victoria Austraet).....9

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

- *PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 12 MAI 2022 CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE MODIFIANT L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 20 DÉCEMBRE 2018 ENTRE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE RELATIF AU PARCOURS D'ACCUEIL OBLIGATOIRE DES PRIMO-ARRIVANTS À BRUXELLES-CAPITALE*
 - *DISCUSSION GÉNÉRALE*
(Orateurs : Mme Farida Tahar, rapporteuse, Mme Marie Lecocq, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Latifa Aït-Baala et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)24
 - *DISCUSSION DES ARTICLES*..... 25
- *PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 9 MAI 2019 RELATIF À L'ACCESSIBILITÉ DES SITES INTERNET ET DES APPLICATIONS MOBILES DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE*
 - *DISCUSSION GÉNÉRALE*
(Orateurs : Mme Farida Tahar, rapporteuse, Mme Aurélie Czekalski, Mme Nadia El Yousfi, M. Ahmed Mouhssin, M. Jonathan de Patoul et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)25
 - *DISCUSSION DES ARTICLES*..... 27
- *PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU STATUT DU PERSONNEL DES SERVICES PERMANENTS DE L'ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE*
 - *DISCUSSION*
(Orateur : M. Hasan Koyuncu, rapporteur)28
 - *DISCUSSION DES ARTICLES*..... 28

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

(Orateur : Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Petya Obolensky et Mme Farida Tahar).....29

VOTES NOMINATIFS

- *DU PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 12 MAI 2022 CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE MODIFIANT L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 20 DÉCEMBRE 2018 ENTRE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE RELATIF AU PARCOURS D'ACCUEIL OBLIGATOIRE DES PRIMO-ARRIVANTS À BRUXELLES-CAPITALE*..... 33
- *DU PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 9 MAI 2019 RELATIF À L'ACCESSIBILITÉ DES SITES INTERNET ET DES APPLICATIONS MOBILES DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE*..... 34
- *DE LA PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU STATUT DU PERSONNEL DES SERVICES PERMANENTS DE L'ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE* 34

CLÔTURE 34

ANNEXES

- ANNEXE 1 : ACCORD DE COOPÉRATION DU 12 MAI 2022 MODIFIANT L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 20 DÉCEMBRE 2018 ENTRE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE RELATIF AU PARCOURS D'ACCUEIL OBLIGATOIRE DES PRIMO-ARRIVANTS À BRUXELLES-CAPITALE 36
- ANNEXE 2 : RÉUNIONS DES COMMISSIONS..... 39
- ANNEXE 3 : ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION 41
- ANNEXE 4 : COUR CONSTITUTIONNELLE 42

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h03.

*M. Petya Obolensky ET Mme Delphine Chabbert
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière
du 14 octobre 2022 est déposé sur le Bureau)*

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- M. Bruno Bauwens, Mme Margaux De Ré, Mme Isabelle Emmerly, Mme Zoé Genot, Mme Elisa Groppi, M. Jamal Ikazban, Mme Stéphanie Koplowicz, Mme Véronique Lefrancq et M. Julien Uyttendaele ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du vendredi 21 octobre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du vendredi 28 octobre 2022.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Constitution d'assemblées

Mme la présidente.- Mme la présidente de la Chambre des représentants m'a fait savoir que la Chambre s'est constituée en sa séance du 11 octobre 2022.

**Dépôt des projets de décret
et de règlement budgétaires**

Mme la présidente.- En date du 25 octobre 2022, le Gouvernement francophone bruxellois a déposé les projets de décret et de règlement ajustant le budget de la Commission communautaire française, d'une part, pour l'année budgétaire 2022 et contenant le budget initial de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023, d'autre part. Ils vous seront adressés dans les meilleurs délais.

Questions écrites

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- Mme Latifa Aït Baala à Mme Barbara Trachte et
- Mme Nicole Nketo Bomele à M. Alain Maron.

Arrêtés de réallocation

Mme la présidente.- Le Gouvernement a fait parvenir sept arrêtés de réallocation au Parlement, en exécution de

l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'État. Il en est pris acte. La liste de ces arrêtés est annexée au présent compte rendu.

Anniversaires royaux

Mme la présidente.- Au nom du Bureau et des membres du Parlement, j'ai adressé mes félicitations à Leurs Altesses royales le prince Laurent et la princesse Élisabeth, duchesse de Brabant, à l'occasion de leur anniversaire.

Notifications

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications est annexée au présent compte rendu.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Article 81 du Règlement

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la Déclaration de politique générale (DPG) du Gouvernement francophone bruxellois. La séance se déroulera de la façon suivante.

Dans quelques instants, Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, exposera la DPG.

Une copie de cette déclaration vous a été envoyée par courriel ce jeudi 27 octobre 2022.

Dans la foulée, les députés inscrits dans la discussion prendront la parole et, dans ce cadre, je vous informe que les temps de parole ont été fixés par le Bureau élargi comme suit :

- groupes politiques : vingt minutes (deux orateurs mandatés maximum) ;
- indépendants : dix minutes (Mme Victoria Austraet, Mme Véronique Lefrancq et M. Emin Ozkara) ;
- orateurs non mandatés : cinq minutes ;
- répliques : cinq minutes.

J'invite les présidents des groupes politiques à me faire connaître les noms des deux orateurs mandatés qui s'inscrivent dans la discussion et les noms des autres orateurs non mandatés.

À partir de 14h30, l'ordre du jour et l'heure appelleront, le cas échéant, les questions d'actualité.

À l'issue de ces éventuelles questions d'actualité, nous entendrons la réponse du Gouvernement et les répliques.

La parole est maintenant à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, pour la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je voulais commencer cette DPG de la Commission communautaire française par une citation, par une référence à Bruno Latour, grand philosophe des sciences et penseur de la transition, qui est décédé il y a quelques jours et qui n'a eu de cesse de nous éclairer sur les grandes transformations de notre monde.

Après l'industrialisation massive, il proposait de sortir d'un monde hors sol et aveugle aux liens entre les êtres et leur habitat. Trop longtemps, notre objectif a été de produire pour produire, sans prendre en compte notre environnement, l'air, les espaces verts, le sous-sol, les ressources, qui étaient vus comme des décors passifs, et sans tenir compte de l'impact de cette production sur le vivant et sur les plus fragiles. Il rappelait dans ses derniers entretiens que la question qui intéresse tout le monde aujourd'hui n'est pas « Voulez-vous produire plus de biens ? » mais « Voulez-vous vivre dans un monde habitable ? ».

Un monde habitable est un monde qui permet à chacun de vivre dignement, de se loger, de se chauffer, de trouver sa place, de faire valoir ses droits, de s'alimenter, de vivre sans compromettre l'existence d'autres êtres humains, ni celle des autres vivants.

L'explosion actuelle de nos factures énergétiques – après la crise du Covid-19 – nous révèle à nouveau ces obstacles à un monde habitable : une guerre des énergies fossiles, la qualité de l'air, le mal-logement, l'augmentation des inégalités, les dérèglements climatiques. Ici comme ailleurs, les plus précarisés sont les premiers touchés, et pourtant, ils sont les moins responsables, disons-le. D'ailleurs, ce sont souvent des femmes, avec ou sans enfants, qui en sont les premières victimes.

Cette injustice sociale et écologique se retrouve évidemment aussi à Bruxelles. Dans de trop nombreux quartiers, les difficultés se concentrent et se superposent : difficultés socioéconomiques, taux de chômage important, espérance de vie inégale, besoin d'espaces verts, air encore trop pollué, logements insalubres, trop étroits ou aux loyers inaccessibles, enseignement encore trop inégalitaire.

Heureusement, les Bruxelloises et les Bruxellois peuvent compter sur une institution qui prend soin de son habitat et de ses habitants. Grâce à une foule d'acteurs de proximité et une multitude de projets concrets, un ensemble de services adaptés aux besoins de chacun, une institution aux côtés des plus fragiles, main dans la main avec tous ces collectifs dont le profit n'est pas la mesure de toute chose. Je parle ici de l'institution qui nous réunit aujourd'hui, la Commission communautaire française.

Le Gouvernement francophone bruxellois souhaite ne laisser personne de côté et assurer à chaque citoyen une vie digne et émancipée, à chaque grand moment de sa vie. La Commission communautaire française nous accompagne de la crèche aux soins de fin de vie, du club sportif aux festivals de cinéma, du planning familial au bureau d'accueil des primo-arrivants, de l'école à la formation, de la médiation de dettes à la maison d'accueil pour femmes victimes de violences.

La Commission communautaire française résiste aux crises et y apporte des solutions à court et long termes, pour concrétiser une transition juste et solidaire. Pour ce faire, l'administration de la Commission communautaire française fait encore toujours preuve d'innovation, avec des solutions hors du cadre, au plus près des réalités. Les projets développés cette année le démontrent une fois de plus. La Commission communautaire française, ses secteurs et ses associations sont à la pointe de l'innovation, comme c'est le cas dans le renforcement du service citoyen, avec la création de places pour les personnes porteuses de handicap et avec la stratégie qualification-emploi, pour les métiers en pénurie. C'est aussi le cas avec le plan social-santé intégré, avec l'accroissement des capacités d'accueil des bureaux d'accueil des primo-arrivants, ou encore avec la mise en œuvre des recommandations rédigées par et

avec des citoyens dans le cadre des commissions délibératives.

C'est toujours le cas avec les vidéos de sensibilisation au harcèlement sexiste et sexuel après #BalanceTonBar. Ou encore avec les 22 associations en transition que nous avons soutenues cette année ou avec le budget de soutien au secteur associatif, face à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Je vous présente aujourd'hui les actions que nous avons l'intention de mener en 2023. Ce qui peut apparaître comme une liste de projets est en réalité une réponse à deux impératifs, deux éléments qui guident notre action et qui répondent aux défis actuels.

Le premier est l'impératif de résilience, impératif qui est complémentaire à celui de résistance et de robustesse. L'urgence est là, et nous y répondons parce que nous refusons que la fin du mois rime avec fin du monde pour les plus précarisés. Ces réponses sont nécessaires, mais elles ne construisent pas à elles seules le bouclier face aux prochaines crises. C'est pourquoi, complémentarément à la résistance, nous appelons à préparer plutôt qu'à réparer. La crise du Covid-19 a d'ailleurs démontré notre capacité d'adaptation et les solidarités qui peuvent en découler.

Le second impératif est de mettre les besoins des citoyens au cœur, au centre des décisions, en dépit des complexités institutionnelles. Notre volonté est de nous adapter, d'adapter les institutions aux problématiques des citoyens, et non l'inverse. J'en parlerai bien évidemment davantage par la suite, notamment avec le plan social-santé intégré, qui nous montre ce chemin, une collaboration entre institutions bruxelloises, des liens et des connexions plus fortes au sein du secteur et de ses associations, et une approche de responsabilité collective envers la population.

L'engagement du Gouvernement de mettre les citoyens au centre est déjà une réalité avec ce qu'on appelle la « Commission communautaire communisation », un néologisme qui sert à nommer des subsides, des aides qui sont transférés de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune, tout cela en conservant à la Commission communautaire française la totalité des emplois et des budgets.

Nous renforçons ainsi la cohérence des politiques régionales – ce sont des politiques entières qui ne seront plus morcelées entre deux institutions – et dégageons également des moyens supplémentaires pour les politiques de la Commission communautaire française, et notamment pour les personnes porteuses de handicap, l'insertion socioprofessionnelle et les services d'aide et de soins de première ligne.

J'aimerais, au nom du Collège, et avant d'en venir à nos projets, remercier les agents de la Commission communautaire française, les directrices et directeurs d'administration, les conseillers et conseillères chefs de service, ainsi que toutes les associations, bien entendu. Ils et elles n'ont eu de cesse de s'adapter pour assurer la continuité.

J'attire en outre votre attention sur la particularité de la présentation de cette DPG. Nous allons discuter des priorités politiques sans vraiment discuter du budget. La différence par rapport aux autres années, c'est que je pense que les textes vous ont été envoyés. J'ai en tout cas reçu la mise en page du Parlement. Les documents sont prêts et vous y avez peut-être déjà jeté un œil. Rendez-vous est déjà pris pour vous démontrer que ces projets deviendront réalité, puisque dès le mardi de la rentrée, nous entamerons les débats budgétaires.

Laissez-moi maintenant vous présenter les projets qui seront menés dans le cadre des différentes compétences de la Commission communautaire française. Cela ne présentera pas de grandes surprises pour vous, puisqu'à partir d'ici, vous avez déjà reçu le texte. Vous avez donc une idée assez précise de ce que nous allons faire.

Je commencerai par un secteur dont le nom est parfois peu évocateur, à savoir le non-marchand, mais qui est particulièrement essentiel à la Commission communautaire française, puisqu'une grande partie de nos compétences est exercée en première ligne par les associations. Ce secteur est donc indispensable pour assurer une qualité de vie à toute la population bruxelloise.

C'est aussi un secteur important en matière d'emploi, mais qui est sous pression, puisqu'il est en première ligne depuis plusieurs mois pour affronter les différentes crises et accompagner les publics les plus touchés par celle-ci.

Fin 2021, nous avons concrétisé un accord historique, pour passer des applaudissements à des améliorations concrètes pour les travailleuses et travailleurs de terrain. Quelque 57 millions d'euros avaient été dégagés pour la législature pour la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Vlaamse Gemeenschapscommissie, qui revalorisent progressivement ces métiers. En 2022, nous avons vu des nouvelles mesures d'attractivité et l'engagement d'assistantes et d'assistants sociaux au sein des maisons médicales.

En 2023, cet accord continuera de se déployer : cadastre de l'emploi, mobilité, amélioration de l'image du secteur, accompagnement à la numérisation, innovation en matière de mutualisation des services de support. S'ajoute à cela l'organisation d'un accord de coopération sur la plateforme de concertation.

Vous le savez, le secteur non marchand est également confronté à une hausse des factures énergétiques. Comme pour les ménages ou les entreprises, nous sommes évidemment à leurs côtés. C'est pourquoi, dès les premières craintes exprimées par le secteur, nous avons contribué au groupe de travail spécial énergie avec les partenaires sociaux et l'administration.

Pour 2022 et 2023, un montant exceptionnel de près de 30 millions d'euros a pu être dégagé pour soulager les associations de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune. Des négociations sont en cours pour les modalités de liquidation de ces moyens, dont une partie sera déjà liquidée en 2022. Une fois de plus, c'est bien la cohérence et les besoins des publics concernés qui guident notre action.

Dans un monde habitable, être en bonne santé ne peut se résumer à l'absence de maladie. Il s'agit d'un état de bien-être, et c'est évidemment une vision que nous portons dans les politiques social-santé. L'année 2022 a permis l'adoption et la présentation du plan social-santé intégré, dont un volet entier est consacré à la promotion de la santé et au plan stratégique de promotion de la santé.

Plus que jamais, nous créons des ponts avec les politiques régionales et fédérales. L'objectif est de mieux organiser et renforcer la prévention, la promotion de la santé et la première ligne d'aide et de soins, pour répondre aux besoins des Bruxelloises et des Bruxellois. Pour la première fois, nous nous sommes dotés d'un référentiel commun, qui fixe un cap unique pour tous les acteurs et les actrices du social et de la santé, les administrations et les cabinets.

Le plan social-santé intégré est aussi, pour la promotion de la santé, une opportunité de déployer ses projets à travers

l'ensemble des secteurs socio-sanitaires bruxellois. Dix priorités ont été identifiées dans le plan stratégique de promotion de la santé et définissent clairement les défis que nous devons relever ensemble.

Les appels à projets « Promotion de la santé » se clôturent bientôt et permettront de fixer, début 2023, le cadre opérationnel de la promotion de la santé pour les cinq années à venir.

Le plan stratégique de promotion de la santé constitue donc le point de départ d'un processus évolutif qui s'adaptera aux besoins de chacun et chacune.

En social-santé, la prochaine grande étape sera la réforme du décret ambulatoire, qui vise à coller à la réalité actuelle du terrain, différente de celle de 2009, date du décret actuel. Pour améliorer cette offre sur le territoire bruxellois, nous visons deux priorités : renforcer l'offre généraliste primaire et renforcer les secteurs et services existants. Un travail de concertation est en cours avec l'ensemble des secteurs et leurs représentants. L'objectif est d'aboutir à une mise en œuvre en janvier 2024.

Par ailleurs, le Collège pérennisera le renforcement des centres d'action sociale globale et des services de médiation de dettes. En matière d'aide alimentaire, nous continuons aussi à soutenir les associations actives sur le territoire bruxellois.

En 2023, nous poursuivrons également le soutien aux projets de soins en santé mentale lancés dans le cadre de la crise. Il s'agit de quatre lieux de liens qui développent des actions en santé mentale communautaire, ainsi que d'une dizaine de projets qui visent à renforcer la mobilité et l'interdisciplinarité des soins.

J'aimerais maintenant aborder les politiques de genre et d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Un monde habitable est constitué de personnes qui s'émancipent, quel que soit leur genre, leur orientation ou leurs caractéristiques sexuelles. Le soutien à la généralisation de l'EVRAS continuera son chemin, toujours avec l'objectif de rendre nos jeunes plus épanouis et éclairés. Nous en sommes d'autant plus convaincus cinq ans après MeToo et un an après #BalanceTonBar. Pour ce faire, nous poursuivons nos efforts en 2023 en augmentant encore le budget consacré à l'EVRAS.

Grace aux résultats des « stratégies concertées EVRAS » présentées cette année, un accord de coopération entre la Commission communautaire française, la Communauté française et la Région wallonne est en voie d'être adopté pour la fin de l'année. En balisant leur financement et leur labélisation, il fixe donc les bases de travail entre tous les acteurs de l'EVRAS à l'école.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, outre le soutien à de nombreuses associations, nous poursuivons la mise en œuvre du plan interfrancophone 2020-2024 conclu avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des projets très concrets ont vu le jour cette année, concernant notamment les violences obstétricales et gynécologiques.

Enfin, le Collège soutiendra non seulement les initiatives existantes, mais également la mise sur pied de nouvelles initiatives et projets pilotes issus des associations : des projets intergénérationnels, des projets en faveur des personnes LGBTQIA+, des projets innovants en matière de maintien à domicile de personnes âgées ou encore des projets de soutien à la parentalité.

Un monde habitable est aussi un monde accessible aux personnes porteuses d'un handicap, un monde qui garantit

leur autonomie et leur inclusion. Ainsi, la politique mise en œuvre doit renforcer les mesures visant à garantir l'aide aux personnes en situation de handicap, leur accompagnement, leur accueil et un hébergement de qualité en leur faveur.

Cette politique d'inclusion répond à un objectif transversal, partagé par l'ensemble des membres du Collège, et se traduit par la mise en œuvre du décret sur l'intégration de la dimension du handicap (*handstreaming*), entré en vigueur le 15 juin 2017. Le but est d'adopter à tous les niveaux de pouvoir et sur l'ensemble du territoire bruxellois, un changement de regard sur la personne en situation de handicap afin de mieux l'intégrer au sein des politiques menées.

En cette fin d'année 2022 et pour l'année 2023, les moyens seront concentrés spécifiquement sur une meilleure prise en charge des situations de grande dépendance.

D'une part, les négociations se poursuivent avec l'Agence pour une vie de qualité en vue de rendre opérationnel l'accord de coopération visant à garantir la libre circulation des personnes en situation de handicap. D'autre part, le Collège a dégagé des moyens visant à répondre aux situations d'extrême urgence dans de meilleures conditions, par le biais de la conclusion de nouvelles conventions nominatives prioritaires.

Enfin, les moyens supplémentaires dégagés grâce à la « Commission communautaire communisation » seront alloués à la mise en place de mesures structurelles de refinancement pour la prise en charge des personnes en situation de grande dépendance. Sont visés : la révision des normes d'encadrement par la création, entre autres, d'une catégorie D pour l'accueil et l'hébergement de personnes lourdement dépendantes, des mesures plus spécifiques pour les petites structures ou encore la pérennisation de la subvention facultative « accueil de la grande dépendance ».

S'agissant des infrastructures, 2023 devrait voir l'engagement de deux dossiers dont le Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles pour l'extension et la rénovation du centre d'hébergement L'Oiseau bleu et du centre de jour L'Éveil pour enfants handicapés non scolarisés à Woluwe-Saint-Lambert avec extension de capacité de dix places du centre de jour. L'année 2023 verra également la conclusion du cadastre de l'offre et de l'étude des besoins. Les données collectées et rassemblées permettront de mieux approcher et mesurer l'importance de la grande dépendance dans les structures d'accueil et les services en matière de handicap à Bruxelles et partant, d'avoir une meilleure vision du manque de places dans les centres.

Des mesures de soutien exceptionnel ont également été prises pour venir en aide aux entreprises de travail adapté dès 2022. Comme pour les autres secteurs, elles pourront aussi bénéficier du fonds énergie créé pour 2023. Des discussions sont toujours en cours avec la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté, mais aussi les syndicats, car la situation des entreprises de travail adapté demeure très fragile. Le Collège réaffirme sa volonté de mettre tout en œuvre pour soutenir le secteur dans ses démarches pour trouver un nouveau modèle économique durable.

Enfin, le projet de la maison de l'autisme débute également concrètement. Un chef de projet sera bientôt désigné pour la mise en œuvre des missions recommandées par l'étude de faisabilité. Dès à présent, la Commission communautaire commune et la Région s'associent à la Commission communautaire française pour réaliser le projet.

La Commission communautaire française assure le transport scolaire de 3.200 élèves inscrits dans 65 implantations d'enseignement spécialisé à Bruxelles. Pour assurer ce service, la Commission communautaire française organisait jusqu'ici quotidiennement 223 circuits via des transporteurs privés. Elle met à disposition 207 accompagnateurs scolaires, désormais.

Las, la rentrée scolaire 2022 a connu une situation tout à fait inédite puisque dans le contexte de crise que nous connaissons, nombre de transporteurs n'ont pas répondu à l'appel d'offres. Au premier jour de la rentrée, le 29 août, 33 circuits n'étaient pas pourvus et 438 enfants étaient sans solution de transport. En urgence, la Commission communautaire française a dû revoir considérablement l'organisation du transport en déployant une série de nouvelles mesures de transport alternatif : taxis, taxis PMR, location de vans, mise à disposition des bus de la Commission communautaire française, indemnisation des bus des écoles, financement des trajets STIB accompagnés par les parents, etc.

Tous les moyens disponibles ont été déployés et continueront de l'être pour pallier les difficultés actuelles du transport scolaire. Presque tous les enfants ont une solution, mais le dispositif reste fragile. Les acteurs continuent de travailler sans relâche pour consolider durablement les alternatives et limiter autant que possible l'impact de cette crise sur les familles. Les moyens seront renforcés pour 2023 afin de revaloriser les tarifs des transporteurs. Ainsi, nous serons à même de préserver les circuits existants et de relancer de nouveaux marchés.

Cette actualité nous pousse à accélérer la réforme structurelle d'un système « tout au bus » qui a atteint ses limites. L'année 2023 sera donc consacrée à la mise en œuvre de recommandations structurelles de l'audit. Nous continuerons à travailler sur les différentes possibilités d'optimisation des circuits, ce qui passera également par le renforcement des alternatives au « tout au bus ».

Sur la base d'expériences pilotes accompagnées de trajets à pied ou en transports en commun, nous généraliserons les modalités alternatives au bus pour tous les élèves qui habitent dans un périmètre rapproché de leur école et qui sont en capacité de le faire. Ces solutions offrent l'avantage de diminuer le temps de trajet des enfants et encouragent leur autonomie. L'objectif est de proposer un système où chaque enfant inscrit bénéficie d'un transport adéquat, accompagné ou en autonomie, jusqu'à l'école de son choix.

J'en viens dès lors à l'école. Un monde plus résilient est un monde dans lequel les habitants peuvent s'instruire, comprendre les enjeux et garantir leur émancipation. La Commission communautaire française possède des leviers pour ce faire. En sa qualité de pouvoir organisateur, elle contribue à l'effort collectif des pouvoirs publics pour répondre au boom démographique.

La priorité reste l'augmentation de l'offre de places dans l'enseignement obligatoire avec deux projets majeurs, à savoir la création de deux nouvelles écoles à pédagogie active sur le campus du CERIA et à terme, une capacité de 1.200 élèves : l'école Jules Verne accueillant le premier degré a ouvert ses portes à la rentrée de septembre 2021 et le Lycée alternatif bruxellois Marie Curie accueillera ses premiers élèves de troisième année à la rentrée de septembre 2023.

Par ailleurs, l'extension de l'Institut Alexandre Herlin permettra à l'école d'accueillir davantage d'enfants porteurs d'un handicap. L'ouverture du nouveau bâtiment est prévue pour 2024.

Notre enseignement se veut public et de qualité, ouvert et accessible à tous. Les initiatives se multiplient pour tendre vers la gratuité, notamment par le biais de la gratuité des fournitures de base et la distribution de paniers alimentaires à petits prix. En 2023, notre pouvoir organisateur approfondira encore sa politique de soutien aux élèves et étudiants les plus fragilisés. Une réflexion est en cours sur la meilleure façon de venir en aide à ces élèves et à leurs familles.

L'accrochage scolaire, qui constitue une autre de nos priorités majeures, s'en trouve renforcé. Dans ce cadre, les ateliers d'accrochage scolaire font désormais partie de l'offre structurelle de la Commission communautaire française, et les agents recrutés en renfort des équipes chargées des projets d'accrochage et de l'accompagnement des élèves en difficulté ont été pérennisés.

Enfin, le campus du CERIA, qui est le troisième campus étudiant sur le territoire de la Région, accueille près de 6.000 personnes sur un site de 12 hectares. Les efforts se poursuivent en matière de maintenance, de rénovation et d'amélioration des conditions d'enseignement, dans une optique de durabilité et de performance énergétique. Les initiatives pédagogiques et d'expérimentation, notamment à travers le jardin didactique et la sensibilisation à la mobilité active, seront enrichies de nouvelles actions. Outre le message sociétal et éducationnel, un campus nouveau et résilient se construit progressivement.

La qualité de vie dans une ville se mesure également par l'accueil réservé à ses enfants. Les politiques de la Commission communautaire française relatives à la petite enfance et aux crèches apportent leur contribution à l'objectif d'une Région partenaire des jeunes enfants et de leurs parents.

En matière de subventions aux infrastructures d'accueil de la petite enfance, l'action de la Commission communautaire française se poursuit désormais au travers du nouvel appel à projets conjoint avec l'Office de la naissance et de l'enfance, le plan 1000 premiers jours 2022-2026. La Commission communautaire française finance dans ce cadre les infrastructures d'accueil et a déjà financé l'ouverture de 1.367 places, tandis que 883 places sont encore programmées.

Le nouvel appel à projets aura pour effet de créer 2.100 nouvelles places sur le territoire bruxellois à l'horizon 2026. Les critères prioritaires restent la faiblesse du taux de couverture. Une attention particulière sera accordée aux quartiers et communes affichant un taux de couverture inférieur à 33 %, tout comme aux publics cibles tels que les familles monoparentales, les demandeurs d'emploi ou encore l'accueil d'urgence. La Commission communautaire française agit sur plusieurs niveaux et participe ainsi au développement d'une politique régionale de l'enfance transversale en établissant des liens entre les besoins du terrain, la formation des professionnels et l'analyse plus prospective.

La culture rend également le monde habitable et convivial, un monde qui engendre, chez chacune et chacun, de la réflexion et de la cohésion. C'est pourquoi nous concentrons nos moyens afin d'œuvrer au renforcement des droits culturels des publics les plus éloignés de la culture. La médiation culturelle, notamment à destination des publics vulnérables, reste au cœur d'un grand nombre de projets soutenus.

En 2023, grâce au règlement permettant l'adoption de conventions pluriannuelles, la Commission communautaire française procédera au conventionnement de nouveaux

opérateurs, toujours afin de stabiliser les acteurs culturels bruxellois œuvrant au renforcement des droits culturels. En 2023, la Commission communautaire française continuera la mission lancée à la fin de l'année 2022 pour préfigurer un projet de maison des cultures urbaines en posant le diagnostic des opérateurs et actions existants.

La Commission communautaire française se positionne également comme un partenaire essentiel à la candidature de Bruxelles comme Capitale européenne de la culture en 2030.

Pouvoir se former et trouver un emploi épanouissant est essentiel à une société prospère et résiliente. Soyons réalistes, le contexte de crise que nous connaissons menace la dynamique positive de l'emploi dans notre Région. Cela nous conforte dans notre volonté de mieux soutenir les Bruxelloises et les Bruxellois dans leur trajectoire vers l'emploi. Celle-ci exige souvent un effort de formation et de développement de compétences. L'emploi est un vecteur important pour l'intégration et l'insertion dans la société. Il est dès lors primordial de mener les Bruxelloises et les Bruxellois vers le marché du travail en soutenant l'acquisition de compétences durables et valorisables dans tous les métiers.

Dans un contexte d'inflation, le Collège a décidé de renforcer le secteur de l'insertion professionnelle, partenaire privilégié pour la formation des compétences des Bruxelloises et des Bruxellois qui sont les plus éloignés du marché du travail.

L'année 2023 sera celle de la mise en œuvre de la stratégie qualification-emploi. La vacance d'emploi qui touche certains secteurs est préoccupante et sera un axe prioritaire de cette stratégie. L'objectif sera de créer des formations sur mesure, courtes et innovantes pour répondre aux besoins du marché de l'emploi et aux nouvelles attentes en matière de compétences.

La formation des formateurs sera améliorée et déployée via la mise en place du nouvel organisme Formaform, centre multipartenarial dédié au développement des compétences des professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion socioprofessionnelle et de la validation des compétences.

Enfin, 2023 sera l'année de la réforme de la formation en alternance, pour moderniser le dispositif bruxellois francophone et en faire une filière d'excellence. Cette réforme prendra corps sur la base des travaux menés dans le cadre de la commission délibérative et des recommandations qui en sont issues.

Abordons la cohésion sociale, qui est le terreau de l'habitabilité et de la résilience.

Après avoir concrétisé de façon importante la réforme législative de 2018 en augmentant significativement les moyens de financement de celle-ci en 2022, et avant une application plus complète du nouveau décret « Cohésion sociale » et de son financement en 2024, les asbl reconnues bénéficieront d'une indexation significative de leur subvention annuelle afin de couvrir l'impact de l'inflation.

À côté des subventions liées au décret, le soutien aux projets associatifs qui n'entrent pas dans ce cadre, comme les projets d'initiatives, seront maintenus et même renforcés afin de mieux couvrir notamment la demande de formations citoyennes pour les primo-arrivants dans le cadre de leur parcours.

Concernant justement les primo-arrivants, la capacité d'accueil des bureaux d'accueil des primo-arrivants sera

portée à 6.000 personnes dans le courant de l'année 2023. L'offre de cours de français sera également renforcée, notamment par le biais de partenariats avec les écoles de promotion sociale. Nous visons ainsi un accès du plus grand nombre à ce dispositif sur une base volontaire, dans une optique inclusive et émancipatrice.

Le Centre bruxellois d'action interculturelle se verra également encore mieux soutenu, afin de renforcer l'action importante de cette association en matière d'interculturalité à Bruxelles.

Le sport a retrouvé des couleurs en 2022. La Commission communautaire française poursuivra sur sa lancée en 2023 en touchant chaque fois plus d'asbl et de clubs sportifs. Si le budget du sport reste stable en 2023, la Commission communautaire française s'attellera à encore améliorer qualitativement le soutien qu'elle accorde au secteur sportif. Je pense notamment aux collaborations avec :

- finance&invest.brussels pour faciliter l'accès des clubs sportifs au financement de leurs travaux ;
- Access-i pour améliorer l'accessibilité des infrastructures sportives privées que soutient la Commission communautaire française ;
- perspective.brussels pour faciliter les demandes de subsides de tous les acteurs sportifs bruxellois.

L'objectif est de soutenir le secteur sportif pour qu'il puisse se consacrer à ce qu'il sait faire de mieux : proposer des activités sportives de qualité à l'ensemble des Bruxelloises et des Bruxellois.

Enfin, abordons la fonction publique – c'est-à-dire l'ensemble des agents qui, au quotidien, concrétisent ces projets –, sans qu'il tout cela ne serait pas possible.

L'année 2023 verra aboutir de nouvelles avancées via un nouvel accord sectoriel, ainsi qu'un deuxième plan de personnel pour maintenir la gestion dynamique des ressources humaines. Une nouvelle réglementation sera effective au 1^{er} janvier 2023.

Les conditions du travail à distance et du télétravail – modernisées en 2022 – seront encore améliorées en 2023 via une indemnité de bureau. Le plan stratégique du conseil de direction, qui intègre et concrétise les objectifs inscrits dans la DPG, se poursuivra.

Pour conclure, bien sûr, les défis sont immenses pour maintenir Bruxelles habitable d'un point de vue climatique, mais aussi social. Nous voulons d'une ville-région qui protège et émancipe, qui permet à chacun de se chauffer, de se soigner, de s'épanouir, se former, se rencontrer, d'être libre et maître de son destin, de prospérer sans s'épuiser ni épuiser les ressources naturelles. Bruno Latour admettait lui-même qu'il y avait beaucoup à faire pour se réinventer et intégrer ces transformations en cours.

Face à ces défis nombreux, mais pas insurmontables, la Commission communautaire française est là. Plus que jamais, ses actions protègent et émancipent les Bruxellois. Le Gouvernement s'est fixé deux impératifs que nous avons appliqués dans le cadre de nos projets en 2022 et que nous appliquerons encore en 2023. Le premier était la résilience. Malgré l'urgence, nous devons permettre l'émancipation de chacun et comptons mener une série d'actions en 2023 pour la concrétiser.

Je pense notamment au renforcement du plan stratégique de promotion de la santé et la généralisation des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Évoquons aussi les 2.100 nouvelles places en crèche sur le territoire à l'horizon 2026, l'offre renforcée des

cours pour les primo-arrivants, la capacité augmentée des bureaux d'accueil, la création de deux nouvelles écoles à pédagogie active, ou encore le renforcement du secteur de l'insertion professionnelle. Avec ces projets, l'ensemble des membres du Collège prépare l'avenir de manière durable.

Le second impératif était de mettre les besoins des citoyens au centre des décisions. La complexité institutionnelle doit être dépassée pour permettre des résultats concrets au service des citoyens. Nous y travaillons et y travaillerons encore en 2023 avec, par exemple, le plan social-santé intégré, l'intégration de la dimension du handicap (handistreaming), la cohérence renforcée grâce à la « cocomisation », les politiques croisées emploi-formation ou des solutions durables et des réformes en matière de transport scolaire.

Le Gouvernement francophone bruxellois, le Collège, est donc au rendez-vous aux côtés des associations, avec son administration, avec les citoyens, avec vous également. Nous créons des ponts et de la cohérence en mettant les Bruxelloises et les Bruxellois au centre et au cœur de nos politiques. De cette manière, la Commission communautaire française rend Bruxelles plus habitable, plus vivable et plus apaisée. La transition juste et solidaire a donc un partenaire, il s'appelle la Commission communautaire française.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). - Cette année, la DPG prend place dans un contexte particulier, avec une crise des prix de l'énergie et des biens de consommation qui n'a de cesse d'affecter durement la vie de nos concitoyens depuis plusieurs mois.

Cette crise succède à celle du Covid-19, qui nous a frappés durant deux ans. Elle n'est pas encore tout à fait terminée, mais si la situation n'est évidemment pas comparable à celle de 2020, car les choses vont mieux, il ne faut pas baisser notre garde. Il s'agit de rester vigilant afin de préserver au mieux les personnes vulnérables. Ce sont deux crises majeures qui se succèdent, voire se chevauchent, et qui nous plongent dans une situation inédite où le coût de la vie flambe et où le désespoir gagne bon nombre de nos concitoyens.

Les compétences gérées par la Commission communautaire française – le social-santé, le handicap, l'enseignement, la petite enfance, la culture, le sport – sont autant de secteurs qui ont déjà été durement atteints par la pandémie de Covid-19 et l'arrêt des activités qui en a découlé. Alors que le bout du tunnel semblait enfin arriver, la crise des prix de l'énergie et des produits de consommation projette une nouvelle ombre sur les perspectives.

C'est donc dans cette optique d'aide à ce secteur si important pour nos concitoyens qu'a été conclu fin 2021 le fameux accord du non-marchand. Revaloriser ces métiers, aussi bien au niveau des salaires que de l'attractivité, est une mesure qu'il était grand temps de prendre. Oui, quand les initiatives sont positives, l'opposition sait le reconnaître. Cependant, cela sera-t-il suffisant vu la crise que nous vivons, l'accord ayant été conclu avant la guerre en Ukraine et les conséquences de celle-ci sur les prix de l'énergie ?

Madame la Ministre-Présidente, je suis quelque peu rassuré de voir qu'une aide pour l'énergie va être allouée à ce

secteur par la Commission communautaire française. Je voudrais toutefois revenir sur le néologisme de « Commission communautaire communisation » employé dans votre déclaration, terme qui semble à première vue plein de promesses. À vous entendre, « Commission communautaire communiser » reviendrait à dégager plus de moyens pour la Commission communautaire française. Mais cela laisse sous-entendre également que nous assistons à une évaporation progressive de la Commission communautaire française, phénomène qui a débuté avec la liquidation des bijoux de famille comme le Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage et l'abandon à la Commission communautaire commune de pans entiers de compétences comme celles relatives aux maisons de repos.

Lors de mon intervention l'année dernière, je vous invitais à taper « Commission communautaire française » sur l'internet afin de voir ce qui ressortait, à propos de notre institution. Cette année, à nouveau, on retrouve peu de choses, si ce n'est des articles de presse concernant la rentrée mouvementée qu'ont connue un certain nombre de parents et d'enfants. En effet, la rentrée 2022 a été marquée par les graves problèmes liés au transport scolaire. Mon collègue David Weytsman y reviendra en détail. Nous sommes tous d'accord de dire qu'une telle situation est intolérable, mais au lieu de la dénoncer, apportons des solutions pérennes aux parents et aux enfants. J'espère donc qu'une telle situation ne se répétera pas à la rentrée prochaine. Nous veillerons, au groupe MR, à ce que la Commission communautaire française assure le bon déroulement des choses.

Concernant les crèches, le manque de places est toujours criant en Région bruxelloise. Chaque année, les parents font part de leur désarroi et de leur impuissance dans les colonnes de la presse, certains étant complètement démunis face à cette situation qui perdure et ne semble pas près de se régler.

Les compétences de la Commission communautaire française en la matière sont limitées, certes, mais pas inexistantes. Il faut être en mesure de trouver des solutions et ne laisser aucun enfant sur la touche, en particulier ceux aux besoins spécifiques. Le prix de la crèche étant, dans la majorité des cas, le critère primordial, les besoins de l'enfant passent au second plan, à contrecœur, faute de mieux. Il faut donc s'engager à créer plus de places accessibles, dans tous les sens du terme.

Dans ce sens, un appel à projets a été lancé pour la création de 2.100 places en Région bruxelloise d'ici 2026, lequel devra se clôturer à la fin de ce mois. Toutefois, l'année 2026, dans un contexte où les listes d'attente ne cessent de s'allonger, c'est très loin. J'ose espérer que la Commission communautaire française va s'atteler à trouver d'autres solutions et à proposer de nouvelles initiatives en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour régler le problème de manque de places dans les crèches.

En outre, il faut travailler sur une meilleure répartition des crèches en Région bruxelloise, nous sommes d'accord sur ce point. En effet, le taux global de couverture était de 41 % en 2019, mais, faute d'une bonne répartition entre communes, le taux moyen est de 33,8 % en Région bruxelloise. Des inégalités de fait se créent donc en matière d'accès aux crèches. J'entends qu'un travail est prévu dans les communes où le taux de couverture est inférieur à 33 %.

Pourriez-vous toutefois nous indiquer si le taux de couverture des communes les moins favorisées a augmenté ou, au contraire, diminué ? Quelles mesures

étudiez-vous pour résoudre ce problème ? Comment comptez-vous couvrir ces zones géographiques d'ici 2026 ?

Vous avez rappelé que la Commission communautaire française agissait sur plusieurs niveaux, car la politique régionale de l'enfance reste transversale. Où en est la création du guichet unique de la petite enfance ?

En matière d'enseignement, nous attendons toujours la fusion entre la Haute École Lucia de Brouckère et la Haute École Francisco Ferrer, un autre dossier qui prend inutilement du retard. D'ailleurs, vous ne l'avez même pas mentionné dans votre déclaration. Que devons-nous en conclure ? Le projet est-il abandonné ? Où en est cette fusion ?

Vous nous annoncez que l'année 2023 verra le lancement de la stratégie qualification-emploi. C'est une bonne nouvelle, mais n'était-ce pas prévu pour 2022, comme indiqué dans votre déclaration de politique régionale 2021 ? Pourquoi un tel retard ? Cette stratégie tarde à venir, dans un contexte où notre Région compte 113 métiers recensés comme fonctions critiques et 88.000 demandeurs d'emploi.

Au budget des dépenses 2022, un montant de 1 million d'euros était réservé à l'ouverture, en septembre, de la cité des langues. Parallèlement, un groupe de travail intégrant Bruxelles Formation, Actiris et le VDAB a été créé pour harmoniser les niveaux des tests de connaissance linguistique.

Cette cité, promise depuis longtemps, n'est toujours pas sortie de terre. Nous savons pourtant à quel point la maîtrise des langues est une compétence très recherchée sur le marché de l'emploi, *a fortiori* à Bruxelles.

À ce jour, nous attendons toujours des précisions. Quelle est la cause de ce retard ? Quelles sont les conclusions du groupe de travail ? Quel est, dans l'ensemble, l'état d'avancement de cette cité des langues ? Verra-t-elle le jour avant la fin de cette législature ?

Le comité Science, technologie, ingénierie, arts et mathématiques (STEAM) a été créé au début de cette année, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région bruxelloise. La Région wallonne s'est malheureusement retirée, refusant de poursuivre les négociations. Je me réjouis toutefois que dans sa lettre d'orientation, Innoviris ait prévu d'œuvrer en 2023 à la mise en place du plan STEAM.

Il est crucial de susciter l'intérêt des jeunes, en particulier des femmes, sur les filières scientifiques. Nous attendons d'ailleurs toujours avec impatience la création de la cité des sciences régionale.

Nous constatons que le projet de maison des cultures urbaines, annoncé avec fracas, est resté lettre morte. En 2023, la Commission communautaire française poursuivra la mission lancée fin 2022 pour « préfigurer ce projet, en proposant le diagnostic des opérateurs en action existants ». Autant dire que nous ne sommes pas près de voir ce musée voir le jour, à l'image de l'Arlésienne qu'est devenu le projet de musée de l'immigration de vos prédécesseurs.

Je relèverai à l'intention de mes collègues de DéFI que, sans surprise, le terme « francophone », pourtant au cœur de notre identité, n'est pas une fois utilisé.

Quant à la fonction publique, votre discours indique que de nouvelles avancées seront engrangées en 2023 grâce à un nouvel accord sectoriel. Pourriez-vous apporter des précisions à ce propos ?

Dans la précédente DPG, le Collège avait déjà annoncé la signature d'un accord sectoriel pour favoriser le bien-être au travail, ainsi que la conclusion d'un accord avec talent.brussels pour diversifier les méthodes de recrutement statutaire de l'administration. Vous évoquez de nouvelles avancées, mais quelles sont-elles exactement ? Pouvez-vous nous les préciser ?

Au sujet du bureau d'accueil des primo-arrivants, un parcours d'accueil obligatoire a enfin été mis en place au début de l'année 2022. Je rappelle que la première initiative relative à ce parcours avait été lancée en 2003 par le MR. Il aura donc fallu vingt ans, mais nous y sommes. Il faut reconnaître qu'un effort budgétaire important a été fourni l'année passée pour assurer la mise en œuvre de ce parcours obligatoire, et le nombre de places semble suffisant au regard des besoins actuellement recensés.

Nous devons néanmoins rester prudents. Le parcours obligatoire étant seulement en œuvre depuis le 1er juin, il n'est pas certain que toutes les personnes visées par l'obligation aient été pleinement identifiées. Il faut donc plus de recul afin de juger correctement de la solidité du système mis en place.

En outre, il n'est pas encore certain que toutes les communes disposent des formations et du personnel suffisants pour traiter les dossiers des primo-arrivants et gérer aisément le nouveau logiciel Bruwelcome. Je pense notamment à la commune d'Anderlecht, qui a récemment signalé des problèmes avec le logiciel. Qu'en est-il actuellement ?

La Commission communautaire française est-elle en mesure d'assurer que la maîtrise du logiciel est désormais effective dans toutes les communes bruxelloises ? D'autres problèmes liés à ce logiciel ont-ils été relevés par les communes ?

Enfin, où se matérialiseront les places restantes à créer en 2023 ? Sera-ce bien au sein du bureau d'accueil des primo-arrivants Convivial de Forest ?

Je conclurai mon intervention, avant de vous proposer de céder la parole à mon collègue David Weytsman, en soulignant quelques éléments d'attention.

Tout d'abord, outre les retards et les insuffisances affichées dans la mise en œuvre de certaines politiques que j'ai énoncées plus tôt, ne nous y trompons pas, chers collègues : l'impécuniosité de la Commission communautaire française se cache derrière un artifice déjà usité et que l'on appelle désormais « Commission communautaire communisation ».

Nous avons ainsi appris que, pour l'année prochaine, grâce au transfert de certaines matières de la Commission communautaire française à la Commission communautaire commune, un montant de plus de 10 millions d'euros a été dégagé pour un certain nombre de politiques. Tant mieux pour elle, mais ne perdons pas de vue que nous assistons à une véritable mise à la découpe des compétences de la Commission communautaire française. À ce rythme, nous n'aurons bientôt plus en guise de Gouvernement francophone bruxellois que la boucherie Sanzot.

Enfin, la brièveté et l'aspect quelque peu impressionniste de l'exposé de la ministre-présidente nous laissent plus que jamais une impression de vacuité à l'égard d'un exercice toujours compliqué à quelques encablures des discussions budgétaires. À l'image de la valeur ajoutée de l'institution Commission communautaire française, il serait bon de s'interroger sur le sens que nous voulons encore donner à cet exercice démocratique autour de la DPG.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. David Weytsman (MR). - L'année dernière, j'évoquais les fractures sociales qui traversent notre Région, particulièrement dans les politiques de la santé. Fractures entre ceux qui peuvent payer et ceux qui doivent reporter des soins. Fractures entre ceux qui sont sensibilisés et ceux qu'on oublie. Fractures entre les notes d'intentions et les résultats de votre Gouvernement.

La situation ne s'est pas améliorée en 2022. Bruxelles compte toujours 25 % d'habitants qui se sentent en mauvaise santé, 30 % qui souffrent de maladies chroniques et 40 % de familles monoparentales qui reportent leurs soins de santé pour des raisons financières. Ma collègue Viviane Teitelbaum l'a expliqué bien mieux que moi lors des débats en commission. Je suis de plus en plus inquiet. Comme vous l'avez dit, les crises se succèdent : crise sanitaire, crise économique, crise climatique... Elles marquent les corps autant que les esprits, et les attentes de la société sont immenses, car les détresses sont réelles.

Malgré le soutien aux projets de soins de santé mentale lancés dans le cadre de la crise, votre Gouvernement commet une erreur en ne s'engageant pas dans une stratégie de santé mentale qui appelle une mobilisation plus large, en partenariat avec tous les acteurs et lieux de vie, de l'école aux entreprises en passant par les clubs de sport, les centres culturels et les maisons de repos. Il fallait faire beaucoup plus. La prochaine majorité devra en faire une priorité.

En attendant, nous soutiendrons bien sûr les projets qui découleront du nouveau plan social-santé intégré. Cependant, comme vous le relevez vous-même, Madame la Ministre-Présidente, ce ne sont que des points de départ. Ce qui importe, ce sont désormais les actions. Ces dernières sont attendues aussi depuis des années dans le cadre du décret relatif à l'offre de services ambulatoire. Une révision aurait dû aboutir en 2019, mais vous vous annoncez une présentation que début 2024, soit, une fois encore, pour la prochaine majorité.

Cette année, je souhaite à nouveau insister sur une forme de fracture sociale. Je me permets même de parler de rupture du contrat social en ce qui concerne les personnes en situation de handicap. L'année dernière, les groupes socialiste et écologiste se réjouissaient d'une politique gouvernementale inclusive en matière de handicap. Je regrette, mais je ne partage pas cette position. L'action du Gouvernement ne permet pas d'inclure des milliers de personnes – enfants, femmes, hommes – en situation de handicap. Pire : l'inaction du Gouvernement exclut. Il faut le dire. Si l'on n'ouvre pas les yeux, comment apporter des solutions structurelles, comment mesurer l'ampleur des financements privés et publics à mobiliser ?

L'année dernière, vous annonciez une politique ambitieuse « afin de garantir une aide, un accompagnement, un accueil ou un hébergement de qualité aux personnes en situation de handicap » ; pouvez-vous nous présenter les résultats en la matière ?

Pour la grande dépendance, votre déclaration est importante, il faut le reconnaître. Vous évoquez des moyens supplémentaires. D'ailleurs, quels sont-ils pour 2023 ? Malgré ces promesses, 7.000 familles attendent toujours. Neuf ans après la condamnation de notre Région, où en est-on ? Les listes d'attente sont de plus en plus longues et souvent sous-estimées ; les familles, de plus en plus épuisées. Quel est le nombre réel de personnes recensées sans solution ? Quel accompagnement pour les familles ? Quels moyens pour l'attribution de conventions nominatives

et prioritaires ? Qu'avez-vous fait concrètement en matière d'inclusion ? Vous évoquez enfin une nouvelle catégorie pour l'accueil et l'hébergement des personnes lourdement dépendantes. C'est aussi une bonne chose. Pour quand et avec quelle enveloppe ?

Où sont concrètement, Madame la Ministre-Présidente, les nouvelles politiques d'aide aux personnes autistes et à leurs familles ? Cela fait des années que l'on débat ici même des actions de stimulation précoce, de thérapie adaptée, de formation et de guidance parentale.

Le secteur nous le dit depuis des semaines : la crise menace les emplois des travailleurs en situation de handicap. Sans soutien exceptionnel, plusieurs entreprises de travail adapté devront mettre la clé sous le paillason dans moins de six mois. C'est le constat que faisaient les douze directeurs des entreprises de travail adapté bruxelloises. En cause, comme dans beaucoup d'entreprises aujourd'hui, l'explosion des frais et des indexations salariales. Que mettez-vous concrètement en place pour le secteur ? L'idéal serait un montant de 5 millions d'euros. On évoquait un montant de 3 millions d'euros. Finalement, quels sont vos engagements en urgence ?

Les experts ont présenté plusieurs mesures structurelles pour rendre le secteur plus résilient économiquement. Quelles solutions sont sur la table ? Quel est votre calendrier ?

Que dire également du transport scolaire pour les enfants en situation de handicap ? Chaque année, nous vous rappelons les longues heures indignes passées dans ces bus.

Il n'est pas rare que ces enfants doivent faire des trajets de plus d'une heure chaque matin et chaque soir.

L'an dernier, vous aviez évoqué une optimisation des circuits et une diminution des temps de parcours. Quels résultats ces mesures ont-elles produits en 2021-2022 ?

La situation est catastrophique en cette rentrée 2022-2023. Vous prétendez qu'une solution a été trouvée pour presque tous les enfants. Il me revient que c'est loin d'être le cas. De nombreux enfants ne peuvent pas aller à l'école, ou alors dans des conditions particulièrement pénibles. Certaines solutions à charge des écoles sont temporaires, pour quelques semaines ou quelques mois.

Quelles solutions de transport régulier seront-elles mises en place après les vacances d'automne ? Pourquoi a-t-il fallu attendre une crise pour accélérer la mise en œuvre des recommandations qui nous ont été présentées il y a un an ? Vous évoquez d'autres options, mais quelles sont-elles ? Vous mentionnez également une revalorisation des tarifs des transporteurs dès 2023, mais pouvez-vous nous garantir que cette mesure sera suffisante ?

Madame la Ministre-Présidente, je me suis limité au cadre des compétences de la Commission communautaire française en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap. J'aurais pu m'étendre sur les conséquences des politiques de mobilité ou de stationnement, mais j'y reviendrai lorsque les jugements auront été rendus.

En mars 2022, nous avons déposé une proposition de résolution visant à honorer nos engagements internationaux et à faire de la Région de Bruxelles-Capitale une Région inclusive à l'égard des personnes en situation de handicap. Il y a sept ans, la Région bruxelloise a signé la charte « *handstreaming* » et a adopté le Handiplan. Toutefois, nous constatons aujourd'hui une réelle fracture entre les

engagements sur papier et les réalités de terrain. La Commission communautaire française a un rôle important à jouer sur ce plan également.

Enfin, je regrette profondément qu'une fois de plus, vous n'évoquiez pas les aidants proches dans votre DPG. C'est pourtant grâce à eux que de nombreux Bruxellois parviennent à survivre.

Dix-huit pour cent des Bruxellois sont des aidants proches, dont 62 % de femmes et 14 % d'enfants. Nous avons également déposé un plan d'action et de mobilisation en faveur des aidants proches, en soutien aux associations. Depuis quatre ans, je plaide pour que votre Gouvernement s'engage au minimum à mieux informer les aidants proches de leurs droits, à les sensibiliser davantage et à créer de nouveaux services de répit.

J'espère, Madame la Ministre-Présidente, avoir une réponse à mes 23 questions.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. Ridouane Chahid (PS). - Madame la Ministre-Présidente, votre déclaration d'aujourd'hui était ambitieuse. Cette dernière confirme plus que jamais que la Commission communautaire française joue son rôle au sein de notre Région dans des domaines tels que la formation professionnelle, le transport scolaire, l'enseignement, l'aide aux personnes en situation de handicap, la santé, la cohésion sociale ou encore le sport. Votre déclaration confirme les priorités de la Commission communautaire française qui répondent incontestablement aux préoccupations des Bruxellois.

Quand on parle de la Commission communautaire française, il convient d'évoquer le secteur associatif qui a fêté les cent ans de la loi sur les asbl l'année passée. Je tiens donc à remercier les travailleurs du secteur non marchand qui sont actifs dans ces institutions auxquelles nous avons souvent délégué des missions de service public. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier ceux qui effectuent un travail à haute valeur sociétale. Quel que soit le poste qu'ils occupent, ils sont essentiels au soutien de la Commission communautaire française.

J'aimerais revenir sur quelques points de votre déclaration. Tout d'abord, le plan social-santé intégré représente un grand chamboulement dans la sphère social-santé ambulatoire et ne laisse personne de marbre.

Nous sommes satisfaits d'entendre que des moyens seront mis en œuvre pour développer la première ligne et le nouveau plan stratégique de promotion de la santé. Néanmoins, le groupe PS restera vigilant sur différents points de ce plan. Nos multiples interventions vont d'ailleurs toujours dans le même sens, vous ne serez donc pas surpris.

La lutte contre la pauvreté reste notre priorité. Les inégalités sociales produisent des inégalités liées notamment au logement, à la santé et à l'éducation. Il faut lutter contre la pauvreté et contre le non-recours aux droits sociaux, prendre le problème dans le bon sens, et sortir les personnes les plus précarisées de leur situation de survie. C'est pourquoi il est primordial de renforcer les liens entre le secteur associatif et le secteur public. Nous veillerons à maintenir le dialogue et à faire reconnaître la complémentarité des acteurs. Il faut aussi veiller à la bonne entente entre opérateurs au bénéfice des usagers.

À travers ce dossier, nous serons, tout comme vous, le relais des préoccupations des hôpitaux publics, des CPAS,

des mutualités et des associations de terrain. En effet, une vision intégrée du social et de la santé passe aussi par ces acteurs.

Par ailleurs, nous devons soulever la problématique de publics plus spécifiques qui, selon nous, devraient recevoir une attention toute particulière, à savoir les aînés. Ceux-ci sont bien souvent les premiers bénéficiaires des services d'aide à domicile. Aussi sommes-nous satisfaits de l'augmentation des moyens prévus pour ce secteur, mais nous restons préoccupés au regard de la réforme hospitalière, qui aura un impact considérable sur ce type de services, sur les centres de coordination et sur les services de soins palliatifs.

Il est également primordial que le plan social-santé intégré (PSSI) soit à même de répondre à ce report de charges sur les budgets communautaires de notre Région et puisse offrir une réponse anticipée et adaptée aux futurs besoins des Bruxelloises et Bruxellois face à cette réforme.

Enfin, je me permets de rappeler que la Commission communautaire française a été longtemps précurseuse quant à sa vision d'inclusion des politiques porteuses de handicap. Nous pensons que le PSSI devrait intégrer une réflexion plus sérieuse et plus approfondie en lien avec la politique d'inclusion que nous voulons toutes et tous.

Je me suis permis de cibler davantage ces deux publics, car ce sont ceux dont le droit à la santé a été le plus affecté, pendant la crise du Covid-19.

Pour finir sur le volet social-santé, nous nous réjouissons des moyens octroyés au secteur de la santé mentale, car ces crises successives ont malheureusement touché la santé mentale des citoyennes et citoyens, indépendamment de leur âge. Il fallait agir en pérennisant certaines initiatives qui ont porté leurs fruits et en augmentant l'offre de services. C'est aujourd'hui chose faite.

Nous nous réjouissons également d'entendre l'augmentation des moyens pour l'éducation à la vie affective et sexuelle, ainsi que la publication du référentiel de ces animations. Elles ont un réel impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur la prévention des agressions à caractère sexuel, entre autres. Je vous invite d'ailleurs à une exposition que nous organisons à Evere, qui s'intitule « Que portais-tu ce jour-là ? », et qui se déroule jusqu'au 10 novembre. Ces animations permettent de déconstruire les stéréotypes de ce genre. Ainsi, nous sommes heureux que le dossier avance et nous défendrons toujours la généralisation de ces animations pour une société plus juste, plus inclusive et plus égalitaire.

J'en viens aux compétences relatives au handicap : les choses avancent et la feuille de route se remplit. Oui, le fossé face aux demandes et aux besoins est énorme. Nous ne pouvons nier les difficultés vécues par les familles qui, bien souvent, pallient le manque de services et de places. Mais le Collège avance malgré tout et plus spécifiquement sur la situation des personnes en grande dépendance. C'est pour nous primordial. Le projet de la maison de l'autisme est, lui aussi, en train de se concrétiser.

Le transport scolaire a été longuement abordé dans votre intervention. Les équipes de l'administration et du ministre compétent ont été créatives et proactives dans la recherche de solutions. Nous reviendrons sur le détail de ces politiques essentielles lors des discussions budgétaires.

Le rôle de la Commission communautaire française est parfois hybride. À travers ses subventionnements à des associations, elle est aussi un opérateur de soutien à des politiques plus locales. Que ce soit à travers le sport, la cohésion sociale ou la culture, le parti pris est en général de

garantir l'accès des publics et de lever les freins à la pleine jouissance de l'exercice de leurs droits dits culturels.

Bien que les matières culturelles et sportives soient sous la tutelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, soulignons l'action du Collège de la Commission communautaire française, qui a veillé dans certains cas à prévoir l'indexation des conventions pluriannuelles, comme pour le domaine culturel, ou encore d'augmenter les moyens, comme pour la pratique sportive.

Cela ne l'empêche pas de développer des projets propres, comme les maisons des cultures urbaines ou le sport au féminin.

Nous nous réjouissons de voir entrer en vigueur le décret « Cohésion sociale » sur les deux prochaines années, nanti des moyens budgétaires nécessaires à cette réforme.

La Commission communautaire française, dans son statut hybride, est aussi le bras armé de notre politique de la petite enfance et de l'enseignement. Dans ces deux cas, elle répond aux besoins de la population francophone bruxelloise en augmentant l'offre de places.

Concernant l'enseignement, nous constatons une vraie volonté de lutte contre la précarité à travers des projets tels que la mise à disposition de moyens de protection hygiénique gratuits, la création d'épiceries sociales ou l'engagement de personnel supplémentaire pour lutter contre le décrochage scolaire au sein des écoles de la Commission communautaire française. Ce sont des politiques résolument redistributives.

Je terminerai par la formation professionnelle, qu'elle soit dispensée par les organismes d'insertion socioprofessionnelle, par Bruxelles Formation ou encore par l'Espace formation PME. Ces opérateurs sont des écoles de la seconde chance pour des personnes peu qualifiées ou des écoles du nouveau départ pour ces personnes, qui leur permettent de se réorienter. Nous avons mené une réflexion sur ce sujet au travers d'une commission délibérative, et on le voit, il s'agit d'un secteur prioritaire en matière d'émancipation socioéconomique. Je me réjouis d'entendre que le Collège se saisira des réflexions de cette commission délibérative.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

M. Petya Obolensky (PTB). - Au PTB, nous critiquons le cadre général qui enserme la Commission communautaire française. C'est, tout d'abord, le sous-financement structurel, alors même que ses travailleurs doivent gérer des matières fondamentales pour les Bruxellois et les Bruxelloises. On leur demande l'impossible avec des moyens ridiculement insuffisants au regard des défis socioéconomiques. Ensuite, c'est la confiance accordée au marché privé dont on a vu les conséquences avec un système d'appel d'offres qui met en concurrence et sous pression les acteurs associatifs. Enfin, ce sont de grandes déclarations vides de sens, puisque dans les matières cruciales que nous sommes censés gérer, l'essentiel est décidé ailleurs, à la Commission communautaire commune ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mais nous entrons dans une nouvelle séquence politique. Nous subissons déjà une crise multifactorielle avant la crise sanitaire. Aujourd'hui, avec la crise énergétique, tout s'aggrave sur le terrain social. C'est en lien avec la guerre, mais surtout avec la spéculation des requins de la finance. Il n'y a actuellement pas de pénurie, mais des entreprises privées qui gèrent notre énergie et décident de la manière dont nous pourrions nous éclairer ou nous chauffer, des multinationales comme Total ou Engie qui réalisent des

bénéfices records, et l'incapacité de vos partis à les faire contribuer à la hauteur de ce qui se passe.

Le cadre ultra étriqué de la Commission communautaire française craque de partout, et le terrain se mobilise. Les gens n'en peuvent plus et ils le font savoir. Les retours d'information que l'on reçoit des travailleurs et des bénéficiaires sont catastrophiques. En vous lisant hier soir et en vous écoutant ce matin, je ne sens pas cette urgence dans votre déclaration annuelle. Vous avez plutôt l'air satisfaite de votre travail et du budget en équilibre pour 2023, comme mentionné dans une déclaration dans la presse la semaine dernière pour éteindre l'incendie.

L'équilibre budgétaire au détriment des besoins est un mantra, une règle sacro-sainte de la doctrine libérale à laquelle vous adhérez tous.

En résumé, quel que soit le niveau de pouvoir, le budget 2023 est un sparadrap sur une plaie béante. Quelque chose me dit que la Commission communautaire française, traditionnel parent pauvre des politiques de ce pays, ne fera pas exception à la règle. Nous le verrons après le congé, lors des discussions budgétaires, car nous avons à peine reçu les premiers budgets.

Entre-temps, M. Vervoort nous a prévenus : le budget 2023 de la Région bruxelloise est guidé par un seul mot, à savoir la sobriété. En gros, il nous dit de mettre un pull, de même que M. Di Rupo et M. Maron.

(Rumeurs)

Vous êtes des décideurs politiques et non des influenceurs qui donnent des conseils sur Instagram pour fabriquer des masques lorsque le Gouvernement n'est pas capable d'en produire, pour cuire des pâtes ou pour savoir comment mettre un pull en pleine crise socioéconomique.

(Remarques de M. Rudi Vervoort, ministre)

Monsieur Vervoort, votre leitmotiv est que nous n'y pouvons rien si nous faisons face à des crises : la guerre, les attentats, l'énergie. Or, gouverner, c'est prévoir. Par ailleurs, la réaction aux crises révèle la stature de nos hommes politiques, ce qu'ils ont dans le ventre et de quel côté ils se situent. Visiblement, il déplaît à M. Vervoort d'entendre quelques vérités.

Pourtant, des solutions existent. Les leviers principaux se trouvent bien entendu au niveau fédéral. Mon parti les a mis sur la table et les défend dans la rue. Le Gouvernement peut bloquer les prix, mais il a choisi de ne pas le faire. Il peut taxer les milliards de surprofits d'Engie, mais il ne fait que les égratigner. Il peut débloquer les salaires et donner des aides directes aux petits indépendants, mais il préfère alléger les cotisations patronales, ce qui va profiter aux multinationales et grever la sécurité sociale. Il peut également instaurer une taxe sur les grandes fortunes, mais il ne le fait pas. Certes, nous sommes en Commission communautaire française, mais il est important de dresser le cadre général.

Au niveau régional, dans le cadre d'une autre politique de logement, le plafonnement des loyers en guise de mesure phare coûterait zéro euro, Madame Ben Hamou. Et avec une autre politique de mobilité, on pourrait fameusement améliorer la vie des gens en leur donnant de l'air financièrement.

Qu'en est-il du budget de la Commission communautaire française ? Je ne suis pas dans le secret des dieux, mais vous avez déjà déclaré, Madame Trachte, que les indexations réglementaires des salaires seront maintenues

au sein de toutes les associations soutenues par la Commission communautaire française. C'est la moindre des choses, et nous y serons attentifs.

Je souhaiterais aussi revenir sur la mise en place d'une provision énergie pour répondre à court terme aux besoins urgents liés aux factures d'énergie des associations soutenues par la Commission communautaire française. Ce montant de 3,6 millions d'euros semble élevé, mais sera-t-il suffisant, Madame Trachte, compte tenu du nombre d'associations soutenues ? Après un rapide calcul, j'obtiens 15.000 euros par association. Même si vous activez le reste du montant dans le courant de l'année 2023, cela ne suffira pas.

Je vous cite, Mme Trachte : « Malgré le contexte budgétaire difficile, la Commission communautaire française a obtenu des moyens importants pour répondre aux conséquences sociales de la crise énergétique qui touche non seulement les Bruxelloises et les Bruxellois, mais aussi les associations du secteur non marchand. Le budget 2023 permet aussi la mise en place de nouvelles politiques qui œuvrent au bien-être et à l'émancipation de toutes et tous. » Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes !

En effet, nous observons de petites avancées : la création de nouvelles grandes écoles, la volonté de nous diriger vers la gratuité scolaire, les cours d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle renforcés – cela concerne deux écoles et demie, certes, mais c'est positif –, ainsi qu'une augmentation du nombre de places dans les crèches. Globalement, cela reste néanmoins extrêmement léger.

Rien n'est chiffré. Vous annoncez plus d'assistants sociaux dans les maisons médicales, mais combien ? Quoi qu'il en soit, ce ne sera pas suffisant. Les gens craquent et engagent la lutte.

Nous sommes la branche sur laquelle est assise la politique. Nous sommes en première ligne pour apaiser la situation et limiter les conséquences désastreuses des politiques publiques qui sont menées. Nous observons tous les jours les signes d'un délitement social et d'un appauvrissement galopant, y compris parmi ceux qui se croyaient à l'abri.

Il ne s'agit pas d'une urgence de plus, mais d'une situation inédite, scandaient les travailleurs sociaux qui manifestaient la semaine passée. Mercredi, le secteur non marchand était présent devant le Parlement bruxellois pour tirer la sonnette d'alarme. En effet, il risque de perdre 10 % de ses emplois, car il dépend de subsides qui ne seront pas indexés. On évoque des centaines de travailleurs et travailleuses dans des domaines comme la toxicomanie, le handicap et la santé mentale. Ils sont en première ligne.

Le membre du Collège réuni, M. Alain Maron m'a répondu à la Commission communautaire commune que la situation était compliquée dans le cadre de l'équilibre budgétaire et que ce secteur avait déjà reçu une enveloppe de 30 millions d'euros. Certes, mais celle-ci vise à faire face à l'explosion des factures d'énergie et non à revaloriser les salaires.

Vous annoncez qu'en 2023, vous allez œuvrer à améliorer l'image du secteur et à mettre en place un accompagnement à la numérisation. Mais les travailleurs se moquent de l'amélioration de leur image. Ce qu'ils veulent, c'est une amélioration de leurs salaires et de leurs conditions de travail !

Des associations comme Lire et Écrire tirent la sonnette d'alarme face à cette fameuse réforme numérique, car de plus en plus de gens qui ne savent pas bien lire et ne

maîtrisent pas le numérique en sont exclus. De nombreux services de première ligne ont fermé leurs portes dans une optique néolibérale typique de rationalisation des coûts.

Il faut bien prendre conscience du contexte dans lequel nous vivons. Les réseaux de lutte contre la pauvreté nous indiquent qu'un Bruxellois sur deux risque d'y être confronté !

Les acteurs de terrain notent un appauvrissement sans précédent et sans prise en considération des factures de l'énergie. Auparavant, un Bruxellois sur trois était concerné. C'est la conséquence de votre travail et des politiques menées ! De l'Europe à la Commission communautaire française en passant par l'État fédéral, les Régions et les communes, ce sont les mêmes partis qui appauvrissent la classe des travailleurs, incapables de faire payer la crise aux responsables et à une minorité « parasite » qui s'enrichit sur le dos de l'écrasante majorité de la population. C'est le tabou absolu !

Depuis 2004, une étude de suivi est réalisée dans tous les États membres de l'Union européenne pour évaluer les changements des conditions de vie des ménages. D'après l'étude de 2021 portant sur les revenus et les conditions de vie, 21 % des enfants à Bruxelles souffrent de privation matérielle. Ils n'ont pas de bonnes chaussures ni de jouets adaptés à leur âge ou ne mangent pas à leur faim. Ils n'ont ni vacances ni loisirs.

Nous recevons de très nombreux témoignages. Il y a quelques jours, lors d'une discussion entre amis et militants antiracistes, Meryem, mère de trois jeunes adultes, m'a confié qu'elle cumulait un deuxième travail dans un snack le soir et un troisième travail occasionnel dans l'événementiel pour tenir le coup et payer ses factures d'énergie. Ce sont des emplois faits pour de jeunes étudiants et pas pour une dame de cinquante ans. Son dos encaisse, elle ne va pas pouvoir tenir longtemps. Une autre personne m'a confié avoir débranché son frigo et une autre encore, qui travaille dans une asbl à Cureghem, dit que celle-ci pense suspendre ses activités cet hiver, faute de pouvoir payer les factures et assurer ses services à la population. C'est la réalité que vivent les citoyens, loin des salaires à plusieurs zéros de nos très nombreux ministres.

Le renoncement du monde politique à refinancer sérieusement les secteurs sociaux qui gardent la société en place a aussi pour conséquence de rendre la vie impossible aux travailleurs de la Commission communautaire française. Ces derniers sont envoyés au feu pour pallier les carences des décisions fondamentales prises en amont ; eux aussi sont victimes de l'absence de politique.

Je vais m'attarder maintenant sur les luttes de terrain de secteurs qui dépendent en partie de la Commission communautaire française.

Je voudrais rendre ici un hommage sincère aux familles, parents et proches des enfants fréquentant les écoles spécialisées à Bruxelles. Cela fait plus de deux mois qu'ils se battent pour faire respecter des droits bafoués, comme celui du droit à l'enseignement pour leurs enfants.

Pour rappel, à quelques jours de la rentrée, plus de 300 familles apprenaient que 30 circuits de bus scolaires desservant des écoles spécialisées de la capitale avaient simplement disparu du paysage. Pourquoi ? Parce que la Commission communautaire française fonctionne avec un système d'appel d'offres privées, chaque année renouvelée. Et les compagnies privées n'acceptent pas de travailler si les conditions ne sont pas rentables. Avec l'augmentation brutale des prix de l'énergie et la hausse de l'essence, elles ont décidé de ne plus faire fonctionner ces bus. Les appels

d'offres de la Commission communautaire française n'ont visiblement pas été adaptés en fonction de la hausse des carburants. C'est une honte, et l'illustration parfaite de toutes les limites de votre système, avec une belle couche de condescendance et de mépris qui n'a pas échappé aux parents qui sont venus bousculer le Parlement récemment.

À la suite de leur entrevue avec les parlementaires et de la réponse de M. Vervoort, dont le principal élément était de dire ici même à la tribune que la situation ne serait pas réglée avant le printemps 2023, la colère des parents s'est décuplée et ils ont poursuivi leur combat.

D'après la DPG, « presque tous les enfants ont une solution, mais le dispositif reste fragile ». La Commission communautaire française s'est enfin réveillée à la suite de la mobilisation. Une fois de plus, cela reste des solutions de bouts de ficelle que vous auriez pu trouver plus tôt en anticipant un peu. La situation s'est améliorée, mais pas encore pour tout le monde ; les chiffres ne sont pas très clairs, et les solutions bancales. Au moins, cela a bougé. Cependant, on ne va pas se mentir. Si les parents ne s'étaient pas engagés dans une lutte, il n'y aurait rien eu, Monsieur Vervoort. Rien.

(Remarques de M. Rudi Vervoort, ministre)

Pour les décideurs, l'année a commencé tranquillement. Pas de circuit cette année, désolé les amis ! Et vous avez ainsi obligé les gens à se battre. Tout le crédit est à donner aux parents qui vous ont mis une grosse pression. Plusieurs rassemblements, des contacts avec les médias, une carte blanche, une pétition. Jusqu'à hier, pour enfin obtenir une rencontre avec monseigneur Vervoort !

Sur le terrain, cela reste néanmoins très compliqué pour les parents. Un taxi qui n'arrive pas, et les écoles qui doivent organiser elles-mêmes les solutions. Chaque parent va-t-il devoir faire un sit-in de quatre semaines ou quatre mois pour, peut-être, obtenir des solutions pérennes ?

Une dernière chose sur la question des transports : il faut valoriser le travail des chauffeurs et des accompagnateurs. Vous parlez d'une pénurie de chauffeurs ; c'est faux. Ils partent ailleurs, là où les conditions de travail et les salaires sont meilleurs.

(Propos inappropriés hors débat)

Ce n'est pas drôle, Monsieur Vervoort. Vous trouvez que je suis un clown ?

De façon générale, il y a des avancées dans le domaine du handicap, mais on part de tellement loin. Nous verrons si la future maison de l'autisme, qui n'est pas une idée des parents au départ, se réalise ou pas, car c'est un peu le monstre du Loch Ness... Le cadastre que vous présenterez en 2023, nous l'attendons depuis 2018.

Bref, nous sommes la branche sur laquelle est assise la politique. Nous sommes en première ligne pour apaiser la situation et les conséquences désastreuses des politiques publiques menées. Je répète et je comprends que cela vous gêne, Monsieur Vervoort.

S'il y a bien un secteur qui a lutté au quotidien pied à pied contre l'abandon par les autorités publiques des populations les plus fragilisées, c'est celui de la cohésion sociale. Cela me touche particulièrement, puisqu'avant de se retrouver élu au Parlement, le clown que vous avez devant vous venait précisément de ce secteur. De quoi parlons-nous ici ? Du soutien scolaire, de l'alphabétisation, de l'apprentissage du français, de l'accueil des primo-arrivants, qui concerne chaque année environ 100.000 personnes à

Bruxelles, ce qui représente à peu près 2 % du budget global de la Commission communautaire française.

Ces personnes ont des demandes, des revendications. Elles sont venues vous en faire part lors du dernier jeudi de l'hémicycle. J'ai discuté avec plusieurs acteurs du secteur que je connais et lu leur manifeste portant sur les revendications du secteur pour garantir sa survie. Sa survie, Madame Ben Hamou !

Comme ils le disent dans cette carte blanche, les besoins du public se démultiplient à cause d'une pauvreté qui explose, et la nature de leur tâche comme travailleurs sociaux a changé. Ils doivent notamment pallier la décision de fermer plusieurs services de première ligne. Heureusement que de nombreux bénévoles sont là, mais la situation n'est pas tenable à long terme.

Ils vous demandent d'enfin mettre en œuvre le décret « Cohésion sociale », qui a été voté en 2018, mais dont ils attendent leurs agréments depuis quatre ans. Autrement dit, ils veulent sortir de ce cadre insupportable d'appels à projets et recevoir le minimum, afin d'éviter que tout ne craque et que certaines de leurs actions ne soient supprimées. Ils demandent un financement structurel pour le secteur et un cadre d'emploi stable. Pas moins de 241 associations en dépendent et se trouvent dans les quartiers populaires en première ligne dans divers domaines.

Et qu'en est-il du droit de centaines de travailleurs sociaux ? On parle ici de 700 équivalents temps plein. Dès lors, ils demandent des agréments pour pérenniser ce travail. On ne parle pas ici du financement supplémentaire nécessaire pour répondre à la hausse des prix de l'énergie ou à l'indexation des salaires des travailleurs. Cela, c'est normal, c'est réglementaire. À défaut, les travailleurs et leurs structures vont totalement disparaître, et cela n'a rien de drôle.

Enfin, je souhaite évoquer l'enjeu du parcours d'accueil organisé par le bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA). Les acteurs de terrain concernés déplorent le manque de concertation, voire de consultation.

Comme on touche ici à des matières personnalisables, on donne en fait le droit de sanctionner des personnes qui ont déjà la tête sous l'eau, en actionnant certains dispositifs. Les services étant saturés et n'ayant plus de place pour accueillir les primo-arrivants, ceux-ci pourront être sanctionnés parce qu'ils ne sont pas inscrits dans un service où il n'y a plus de place. Quelle violence symbolique !

Vous devriez aller voir sur le terrain ce qu'il se passe pour les nouveaux migrants, après qu'ils se soient présentés à l'Office des étrangers. La situation est catastrophique, comme peut en témoigner ma mère, qui se rend sur place chaque semaine depuis un an, avec des dizaines d'autres bénévoles.

Pour rappel, le PTB s'est toujours opposé au caractère obligatoire du parcours BAPA. Certaines forces politiques de droite voudraient faire croire que les primo-arrivants n'ont pas la volonté de s'intégrer, motivant ainsi le caractère forcé du parcours. Malheureusement, nous observons que le Gouvernement bruxellois a soutenu cet aspect contraignant, alors qu'il était lui-même en incapacité d'organiser ce parcours d'accueil : pas assez de places par rapport à la demande, pas assez de budget, pas assez de concertation entre les différents acteurs.

Un fiasco de plus, alors même que les budgets, rappelez-vous, prévoyaient l'an dernier déjà des recouvrements d'amendes pour les primo-arrivants pris en défaut.

Cela étant dit, à l'instar de la société civile, le PTB est favorable à un véritable parcours d'accueil respectueux des personnes. Mon collègue y reviendra ultérieurement.

Enfin, une dernière remarque sur l'enjeu des formations professionnelles. Je cite : « L'objectif sera de créer des formations sur mesure, courtes et innovantes, pour répondre aux besoins du marché de l'emploi et aux nouvelles attentes en termes de compétences ». Quelle belle formulation ! Mais quelle violence, en réalité.

Les jeunes sans emploi doivent s'adapter au monde de l'entreprise et aux diktats du marché. Le problème principal, ce n'est pas que les jeunes Bruxellois sont mal formés. Ceci est une idée fixe de la droite qui a fini par être reprise par le PS et Ecolo. Le problème, c'est le manque d'emplois de qualité. S'il y a des pénuries dans certains domaines, c'est parce que les conditions de travail sont scandaleuses. Le pire dans tout cela, c'est que vous avez, vous les politiques, imposé ce thème à vos fameuses commissions soi-disant délibératives, comme si cela répondait à un besoin citoyen ! Quelle honte !

Pour conclure et revenir sur la critique du mode de fonctionnement même de la Commission communautaire française – dont, vous l'aurez compris, je ne suis pas un grand fan –, la manière dont on définit un problème va déterminer, Monsieur Vervoort, le genre de politique que l'on va mettre en place pour le résoudre. C'est ce que démontre le travail du sociologue de l'ULB, Daniel Zamora Vargas. Il explique comment, avec le tournant néolibéral des années 1980, a été mise en place une nouvelle conception des politiques sociales. On a détruit les services publics et on a cessé de les étendre pour tous. Quelle belle idée de gauche ! On a ensuite versé de l'argent aux plus pauvres, aux associations de première ligne à qui l'on distribuait quelques miettes.

Besoins qui explosent, pénurie organisée, concurrence féroce, sous-financement structurel – et c'est bien la seule chose qui soit structurelle à la Commission communautaire française ! –, subsides ultra conditionnés, stress et burn-out chez les travailleurs de la Commission communautaire française, misère et exploitation chez les bénéficiaires.

Nous sommes la branche sur laquelle est assise la politique. Nous sommes en première ligne pour apaiser la situation et les conséquences désastreuses des politiques publiques menées. Attention, chers collègues, car cette branche est en train de craquer et les conséquences peuvent être désastreuses, bien pires encore que celles que vous imaginez. Il y a une urgence extrême et je vous demande de prendre la situation un peu au sérieux.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe PTB)*

Mme Farida Tahar (Ecolo). – Permettez-moi de rappeler en préambule que certaines et certains s'agitent, s'excitent, mais brillent par leur absence en commission, voire lors d'un jeudi de l'hémicycle consacré à la cohésion sociale où nous avions accueilli ici une centaine de personnes du secteur. Entendre vos critiques alors qu'aucune personne de votre groupe n'était présente, quel mépris pour l'associatif !

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

En 1979 déjà, Jean-Paul Sartre disait à juste titre que « le premier des droits de l'homme, c'est le devoir pour certains d'aider les autres à vivre ». Vivre ou survivre, d'aucuns malheureusement n'ont que le choix de survivre aux crises successives, aux inégalités sociales, aux inondations, au dérèglement climatique, survivre encore et toujours.

Si la population a fait preuve de pugnacité et de solidarité durant la crise sanitaire, les inégalités que ces deux dernières années ont exacerbées ne sont pas sans conséquence sur la santé mentale. La perte d'un logement, la perte d'un emploi, l'absence de perspectives d'avenir, la fermeture de lieux culturels, le manque de liens sociaux... Les personnes sans chez-soi, les familles monoparentales, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap sont les plus exposées aux crises. Celles qui se trouvaient déjà dans une situation de grande précarité, celles dont la situation était déjà vulnérable avant la crise ont subi une double peine : déjà très largement fragilisées par la pandémie, la crise énergétique enfonce le clou, ravive les douleurs, multiplie les inquiétudes.

Les effets de ces crises s'additionnent, frappant nos corps et conditionnant l'accès aux soins. Les inégalités subies par nos concitoyens affectent directement leur santé, voire leur espérance de vie.

Enfin, ces problèmes de santé tendent eux-mêmes à aggraver les inégalités que subissent déjà ceux qui en pâtissent. Il ne faut évidemment pas négliger la fatigue mentale des publics vulnérables et des travailleurs sociaux qui les accompagnent. Ces derniers sont mis à rude épreuve, travaillent à flux tendu et dans l'incertitude de la viabilité de leurs structures, qui dépendent hélas bien souvent de subventions non structurelles. S'ajoutent une dématérialisation croissante des services publics et une aggravation de la fracture numérique.

Par ailleurs, les effets d'une crise persistent longtemps après sa disparition. Si les effets à court terme sont bien souvent les plus visibles, notre santé subit les dommages les plus graves à moyen et à long termes. Il importe d'y prêter une attention particulière, car s'ils sont moins visibles, ils n'en sont pas moins dévastateurs.

C'est pourquoi nous devons inverser la tendance. Nous ne devons pas seulement soigner les effets des crises, mais également nous en prémunir. « Là où il n'y a pas d'espoir, nous devons l'inventer », disait Albert Camus.

Or, si les périodes de crise présentent un intérêt, c'est celui de faire ressortir les défis majeurs. Les préoccupations environnementales, trop longtemps reléguées au titre de préoccupations secondaires, s'imposent à nous, à l'heure où nos modes de consommation et de production doivent être réinventés. Il nous faut préparer la transition sociale et écologique.

Le secteur associatif, les experts environnementaux, économiques et énergétiques nous répètent qu'il ne faut pas seulement guérir les maux que nous observons, mais aussi les prévenir au quotidien.

La transition écologique, c'est aussi comprendre que notre santé et, plus largement, le bien collectif dépendent de notre environnement : la nourriture que l'on mange, l'air que l'on respire, l'eau que l'on boit, les espaces au sein desquels l'on évolue. La transition sociale, c'est comprendre qu'une politique de santé ne consiste pas seulement à gérer l'urgence ou à réparer des dommages physiques. Elle repose sur une politique de prévention, une stratégie de soins préventifs et la volonté de lutter contre les inégalités.

Si elles se ressemblent, les crises ne résistent pas à l'action collective et c'est définitivement dans la santé, l'écologie et le social qu'il convient d'investir et de s'investir. Cette démarche doit être collective. Collective, car les solutions sont diverses et variées. Collective, parce que ces solutions émanent souvent du terrain, des experts, du milieu associatif. Collective, parce qu'elles doivent venir de nous, les politiques, Et la Commission communautaire française

fait sa part du travail dans ce cadre. En cherchant « Commission communautaire française » sur internet, on trouve le référencement de toutes les structures associatives qui s'investissent sur le terrain. Le site de la Commission communautaire française expose par ailleurs ses différentes missions et je pense donc que nous ne faisons pas les mêmes recherches sur internet !

Récemment, les acteurs du secteur non marchand ont légitimement manifesté. Ce secteur incarne les efforts fournis par l'ensemble des travailleurs pendant la crise sanitaire et face à l'inflation actuelle des coûts énergétiques. Ce secteur essentiel mérite toute notre attention.

C'est pourquoi, en 2021 déjà, nous nous félicitons de l'accord et des 57 millions d'euros mobilisés pour revaloriser les métiers. Aujourd'hui encore, nous saluons le travail réalisé sur le cadastre de l'emploi, la mobilité, les travailleurs, l'image du secteur et les innovations. Cela permettra évidemment d'extirper le secteur de cette pente glissante menant à la pénurie d'emplois.

En effet, ces emplois de première ligne, très largement mis sous tension lors des crises, en avaient bien besoin.

Nous saluons aussi le déploiement d'un montant de 30 millions d'euros destinés à soulager les associations des surcoûts dus à l'augmentation des prix de l'énergie. C'est le fruit d'un véritable travail d'écoute et de rencontres avec le terrain pour faire remonter leurs demandes.

Le lien avec le secteur doit cependant perdurer. Il convient dès lors de promouvoir autant que possible les subsides structurels pour ancrer l'action dans la société civile, tout en maintenant les subventions ponctuelles pour les projets émergents.

Bruxelles se dote enfin d'un plan social-santé intégré. Très attendu, il permettra de mieux coordonner et de renforcer la première ligne d'aide et de soins, ainsi que la prévention et la promotion de la santé. Pour la première fois, nous disposons d'un référentiel commun aux associations. Les conditions sont donc réunies pour avancer dans le bon sens.

Notons par ailleurs que le décret ambulatoire, qui permettra de répondre à de nombreux enjeux de société et de santé, est déjà identifié comme la prochaine grande réforme.

Le secteur de la cohésion sociale nécessite de nombreux moyens financiers, un renforcement de ses structures et une pérennisation de ses actions : alphabétisation, français langue étrangère, permanences sociojuridiques. Nous saluons les budgets alloués entre autres aux projets d'initiatives, mais nous espérons, comme le secteur, une entrée en vigueur rapide – sous cette législature – de ce nouveau décret.

Nous saluons bien sûr le renforcement des structures sportives – faire de l'exercice est essentiel : « *mens sana in corpore sano* ». Nous souhaitons toutefois que des mesures structurelles et pérennes rassurent les secteurs, surtout les projets innovants et les initiatives des associations qui émergent.

Enfin, l'étude de l'EVRAS, commandée elle aussi par la Commission communautaire française, permet d'identifier les besoins nécessaires à une généralisation du dispositif. Nous insistons néanmoins sur l'importance d'une véritable stratégie budgétaire : des moyens financiers adaptés devront obligatoirement être débloqués pour que ces projets voient le jour. Nous attendons dès lors l'adoption d'un accord de coopération et nous souhaitons en connaître

d'ores et déjà les contours, l'impact réel et les effets attendus.

Vous l'aurez compris, notre groupe s'engage résolument en faveur de l'action collective et participative. Nous l'avons démontré dans diverses commissions délibératives. Nous estimons que la bataille culturelle se construit et se gagne avec ce que nous sommes, en tenant compte de nos différences, mais aussi de nos aspirations et de notre inventivité.

Bruxelles est une cité cosmopolite, dotée d'une extraordinaire richesse artistique, culturelle et associative. Partout où nous agissons, la culture et ses acteurs doivent être préservés. Capitale culturelle vivante, Bruxelles doit s'engager dans quatre dimensions d'actions, qui doivent être dûment financées.

Premièrement, il convient de soutenir l'émergence et la viabilité de projets culturels dans nos quartiers, dans le respect de la différence et l'engagement pour la parité, vers une culture largement ascendante et participative.

Deuxièmement, nous devons mieux réguler et assurer une gouvernance optimale, en respectant la charte associative et en poursuivant le déploiement des droits culturels dans tous les quartiers et vers tous les publics, en partenariat avec ces derniers.

Troisièmement, il convient de respecter et protéger les personnes, mais aussi les outils et actions culturels fragilisés pendant la crise. Je pense ici par exemple à la rénovation du Théâtre des Martyrs – espérons qu'elle touche bientôt à sa fin –, mais aussi au redéploiement du projet « culture » soutenu par l'adoption du nouveau parcours d'éducation culturelle et artistique. Cette réforme va éclabousser de créativité les écoles bruxelloises. Je pense aussi à l'essor attendu d'un musée LGBTQIA+ et d'un musée consacré aux migrations, ainsi qu'à la création d'un guichet des arts pour les artistes et les métiers techniques. Ce projet est urgent et fortement attendu.

Nous souhaitons établir une culture en transition, plus verte et plus respectueuse de son environnement. Une culture ancrée dans les réalités d'efforts économiques circulaires et durables auxquels la Région consent.

La formation professionnelle doit également se retrouver au cœur de nos engagements. Au même titre que le logement, l'emploi est un vecteur essentiel d'émancipation et d'insertion des personnes dans la société. Madame la Ministre-Présidente, vous avez mentionné dans la DPG que la formation sera améliorée, notamment grâce au nouvel organisme FormaForm ou à la mise en place de la stratégie qualification-emploi. Pourtant, Monsieur le Ministre, nous nous demandons quelle attention sera portée aux métiers de la transition, ainsi qu'à la formation aux métiers du secteur durable. Sur ce plan aussi, nous souhaiterions être rassurés.

Notre groupe ne manquera pas de vous interroger prochainement au sujet des recommandations qui ont émané de la commission délibérative relative à la formation en alternance.

Nos politiques d'aide aux personnes en situation de handicap doivent être inclusives, structurelles et ambitieuses. Nous devons refinancer, valoriser et visibiliser ce secteur et son public cible, les personnes en situation de handicap. Les récentes mesures de soutien aux entreprises de travail adapté ont permis de pallier quelques effets de la crise sanitaire. Malheureusement, ces avancées demeurent

insuffisantes. Nous devons redoubler d'efforts. Nombre d'entreprises de travail adapté demeurent dans une situation critique. Il importe de garantir des moyens suffisants afin d'assurer leur viabilité. Ces structures sont vitales pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Leur emploi est un vecteur clé de leur insertion réelle dans notre société. Évidemment, nos administrations publiques doivent être exemplaires en matière d'insertion des personnes, notamment par la voie des quotas.

Concernant les nouveaux arrêtés d'exécution pour les centres de jour et les centres d'hébergement dans le cadre du décret « Inclusion », qui entreront en vigueur en janvier 2023, vous êtes engagés, Messieurs et Mesdames les ministres, à réviser les normes d'encadrement de ces centres afin d'y ajouter une quatrième catégorie, dite D, dédiée à la grande dépendance. Nous y serons particulièrement attentifs et nous tenons à préciser que cet ajout nécessite des moyens supplémentaires. Je ne vous apprendrais évidemment rien en vous le rappelant. Le budget devra donc être réévalué afin de répondre aux besoins réels.

Votre attention doit aussi se porter sur les personnes autistes et sur les aidants proches qui peinent notamment à trouver des places en centres d'hébergement. Souvent submergés, livrés à eux-mêmes, ils sollicitent des espaces de répit, de la guidance, de la formation. Certes, la maison de l'autisme verra le jour sans doute en 2026. Mais nous devons, en attendant, soutenir ces familles, soutenir les aidants proches, assurer la guidance, la formation et la sensibilisation pour ce public.

Par ailleurs, notre enseignement devra relever des défis majeurs. Face à une crise climatique et environnementale sans précédent, la verdurisation de nos écoles, de leurs infrastructures et de leurs programmes pédagogiques, doit être une priorité. Les initiatives pédagogiques prises par le CERIA dans les domaines de la durabilité, de l'enseignement, de l'écologie, de l'énergie et de la mobilité doivent être généralisées dans nos écoles et sur nos campus.

Relever les défis du boom démographique par la création de nouvelles écoles est une autre priorité. La volonté du Collège de mener à son terme et dans de bonnes conditions la création de deux nouvelles écoles à pédagogie active sur le site du CERIA doit donc être saluée. Les 1.200 places dans les écoles Jules Verne et Marie Curie, qui ouvriront leurs portes en 2023, apportent une bouffée d'oxygène en cette période où les parents recherchent désespérément des places de qualité pour leurs enfants.

Le début de cette année a été particulièrement difficile pour de nombreuses familles en recherche d'un moyen de transport pour leurs enfants. En juin, un audit des transports scolaires a débouché sur de très intéressantes recommandations, l'objectif étant de réduire les temps de trajet. Le suivi de cette étude est essentiel et nous y serons particulièrement attentifs. Les moyens dégagés devront être à la mesure de nos ambitions, notamment en matière d'autonomisation des élèves.

Un autre défi à relever est celui du décrochage scolaire. La lutte contre ce phénomène devra être renforcée au cours de la seconde moitié de la présente législature. Dans ce domaine, les conséquences graves de la crise sanitaire commencent à se faire ressentir. La santé mentale de nos jeunes est mise à rude épreuve. Tous les moyens doivent être mobilisés dans le cadre de nos compétences en

enseignement et en cohésion sociale, et dans cette perspective, nous ne pouvons pas mettre de côté la lutte contre les inégalités scolaires et sociales.

Nous saluons les mesures mises en œuvre par le Collège pour tendre vers la gratuité scolaire. Nous devons y parvenir ; il n'est pas normal que l'école ne soit pas encore gratuite. Nous espérons que les efforts entamés vont se poursuivre pour offrir aux élèves et aux étudiants des repas sains, basés sur des produits locaux, biologiques et durables.

L'éducation à la santé et à l'alimentation saine est aussi un moyen important de promouvoir un autre modèle de production et de consommation. Ces modèles contribuent à l'économie décarbonée et, à terme, nous le souhaitons, à une planète plus viable pour nous-mêmes et nos enfants.

Enfin, je ne pouvais pas clôturer mon discours sans évoquer le soutien indispensable aux infrastructures d'accueil de la petite enfance. À cet effet, je me réjouis du projet conjoint avec l'Office de la naissance et de l'enfance, baptisé plan 1.000 premiers jours, qui aura pour effet de créer 2.100 places supplémentaires destinées prioritairement aux familles monoparentales, aux chercheurs d'emploi et à l'accueil d'urgence. Les enfants sont les adultes de demain, protégeons-les et assurons-leur un avenir viable.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

M. Christophe De Beukelaer (Les Engagés). - Chers collègues, la crise de l'énergie frappe tous les citoyens, mais elle met à genoux les plus fragilisés. Même ceux qui étaient parvenus à rester debout pendant la tempête du Covid-19 plient aujourd'hui en grand nombre sous ce nouvel ouragan, et certains se brisent même : perte d'emploi, facture d'énergie dont le montant explose, précarité alimentaire, inflation, précarité des jobs étudiants ou encore isolement social.

Au moment de la crise sanitaire, on pensait que la situation ne pouvait pas être pire, et pourtant, le pire, nous le connaissons actuellement. Le pire est devenu le quotidien de trop nombreux Bruxellois. Le pire, ce sont ces familles en situation de très grande précarité, qui vivent dans l'anxiété, qui se demandent si elles pourront joindre les deux bouts à la fin du mois ou qui constatent qu'elles ne peuvent déjà plus le faire, et qui ne pourront plus subvenir aux besoins des personnes à leur charge. Le pire, c'est un tiers des Belges qui se mettent en danger en reportant ou en annulant leurs examens médicaux par peur de la facture qui suivra.

Le pire, c'est la hausse, depuis quelques mois, du nombre de jeunes contraints de se prostituer par manque de moyens financiers momentanés ou pour briser l'isolement social. Les jeunes, dont la crise sanitaire avait déjà fortement affecté les finances et la santé mentale, sont aujourd'hui en perte de repères. Je rappelle que le suicide reste la première cause de mortalité chez les jeunes. Le pire, ce sont nos aînés, chez qui la précarité s'ajoute aujourd'hui à la fragilité et à l'isolement qu'ils connaissaient déjà.

Le pire, c'est sans doute de devoir choisir entre se loger, se nourrir, se chauffer ou se soigner. Madame la Ministre-Présidente, face à cette situation, que proposez-vous ? Ce matin, dans votre discours, vous disiez poursuivre le soutien aux projets de soins de santé mentale mis en œuvre dans le cadre de la crise. Il faut évidemment poursuivre ces projets, mais surtout faire beaucoup plus.

En début de semaine s'est tenue à la Chambre des représentants une audition sur ce thème avec la professeure Meganck, de l'Université de Gand. Selon Mme Meganck, il est inhumain que des jeunes en crise soient refoulés faute de lits disponibles. Les listes d'attente pour des soins abordables sont très longues, de sorte qu'il est essentiel d'investir sur ce plan. La Commission communautaire française n'est bien entendu pas seule responsable de cette situation et ne pourra jamais y répondre de manière isolée, mais faire la même chose qu'hier n'est plus suffisant dans ce domaine.

Ces deux dernières années, nous avons douloureusement pris conscience du caractère précieux de la santé. Je ne reviendrai pas sur l'analyse du plan social-santé intégré que vous avez évoqué, mais nous estimons que ce plan manque d'envergure, d'une réelle stratégie et d'un calendrier précis de mise en œuvre.

Lorsque des citoyens rencontrent des problèmes financiers tels qu'ils préfèrent ne pas passer d'examens médicaux, l'heure est extrêmement grave. Ce n'est plus le moment des grands discours bien faits ou des plans bien dits, comme cela a été le cas dans votre déclaration, mais de l'action, des mesures concrètes qui répondent aux réels besoins des citoyens. Or, ce plan social-santé intégré soulève de nombreuses questions sur sa mise en place concrète. Nous aurions aimé que vous leviez le voile à cet égard aujourd'hui.

Puisqu'il vaut mieux prévenir que guérir, vous devriez investir plus de moyens dans les politiques de promotion et de prévention de la santé, ce qui permet d'ailleurs de réaliser des économies, les dépenses étant finalement réduites.

L'enseignement constitue une autre clé. Les Bruxellois sont jeunes, dynamiques, inventifs. Il faut tirer profit de cette richesse pour apporter de la prospérité et du bien-être dans la capitale. Aujourd'hui encore, un haut niveau de qualification accroît significativement les chances de trouver un emploi. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2021, le taux d'emploi des personnes faiblement qualifiées atteignait 30 %, contre 50 % pour les individus moyennement qualifiés, et près de 80 % pour la population hautement qualifiée.

L'objectif de l'investissement que nous réalisons dans l'humain est de permettre à chaque individu de s'émanciper et de jouer pleinement son rôle dans la société, parfois à travers le travail. Des secteurs tels que la logistique, la construction et l'aide aux personnes recrutent et ne trouvent pas de candidats, tandis que des candidats se plaignent de ne pas trouver d'emploi. Nous ne pouvons pas nous contenter de cette situation, surtout dans une Région qui se caractérise par une incroyable densité d'écoles et d'universités.

Je reste sur ma faim à l'écoute de votre discours sur ce sujet. Nous avons l'impression que vous enfoncez des portes ouvertes en déclarant que le contexte de crise actuel menace la dynamique positive de l'emploi dans notre Région, ou qu'il est primordial de mener les Bruxellois vers le marché du travail en soutenant l'acquisition de compétences durables et valorisables dans tous les métiers. Certes, mais vous ne présentez rien de concret.

Vous annoncez vouloir renforcer le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, vous parlez de la mise en œuvre de la stratégie qualification-emploi, mais simplement dire qu'on veut plus d'emplois, des prix de l'énergie bas et un logement de qualité ne les fait pas apparaître ! Vous devez

nous expliquer comment vous comptez vous y prendre, avec quels moyens. Je vous demande donc de parler concrètement de reconnaissance des diplômes, de certification et de validation des compétences. Il faut agir, car nous avons un vivier de talents qualifiés dont les compétences ne sont pas reconnues.

C'est une perte à laquelle il est grand temps de mettre fin. Il faut pouvoir reconnaître les formations données à l'étranger, fournir des certifications rapides, développer des modèles de formation courts, travailler avec le privé et l'associatif dans ce domaine pour tirer parti de la richesse de notre population. Il ne s'agit évidemment pas uniquement d'un enjeu économique, mais surtout social, de premier plan, et climatique, puisque nous manquons très fort de main-d'œuvre pour réaliser nos objectifs.

La culture est un autre enjeu. Vous avez parlé de l'adoption de conventions avec de nouveaux opérateurs et du projet de maison des cultures urbaines. Nous nous réjouissons de voir de nouveaux projets dans le ciel culturel, mais il ne faut surtout pas oublier les acteurs existants qui ne parviennent pas à s'en sortir. La seule possibilité de subsistance de certains théâtres est de faire payer les entrées plus cher, mais le public n'est pas prêt à dépenser plus pour se divertir quand il économise déjà pour se chauffer.

Alors, oui, devenir capitale culturelle européenne en 2030 est un bel objectif, mais cela ne se fera pas sans nos acteurs culturels actuels. Et nous n'avons pas entendu grand-chose pour eux dans votre déclaration.

La qualité de vie des aînés est un sujet qui est depuis toujours au cœur de nos priorités. Nous pensons qu'il faut vraiment prendre des mesures pour que chaque aîné puisse choisir son lieu de vie. La place essentielle des aînés au sein de la société doit être reconnue et soutenue afin de créer une véritable société intergénérationnelle, qui n'est pas encore à l'œuvre actuellement. Il faut revaloriser le personnel des services d'aide à domicile et faire en sorte que chaque commune bruxelloise soit dotée d'un centre de jour pour les personnes âgées, afin de leur permettre de sortir de l'isolement et d'offrir un lien social à proximité.

Vous déclarez vouloir soutenir la mise sur pied de nouvelles initiatives et de projets innovants pour le maintien à domicile, de projets liés aux personnes âgées et de projets de soutien à la parentalité. Pouvez-vous nous donner des éléments plus concrets à ce sujet sans quoi cela reste une déclaration d'intention ?

Par ailleurs, vous annoncez plusieurs mesures dans le secteur du handicap, ce dont le groupe des Engagés se réjouit. À vous entendre, l'année 2023 sera un grand cru, après des années de misère dans le domaine. Nous en voulions plus et aujourd'hui, enfin, la situation évolue positivement : des arrêtés d'exécution seront pris, la maison de l'autisme sera concrétisée et le cadastre de l'offre et l'étude des besoins seront finalisés.

Nous attendons la matérialisation de ces mesures, notamment un plan d'investissement pour l'ouverture des places d'accueil avec une attention particulière envers les situations de grande dépendance, ou encore des programmes d'aide pour les personnes autistes et leur famille.

Vous avez évoqué la situation fragile des entreprises de travail adapté (ETA), c'est pourquoi il est urgent de dégager les moyens à la hauteur de l'enjeu que les ETA représentent. Quelque 1.450 travailleurs dans douze ETA sont concernés, parmi lesquelles dix ont connu de grandes difficultés financières l'année dernière. L'année 2023 ne règlera sans doute pas la situation immédiatement. La

majorité des travailleurs aurait beaucoup de difficultés à se reconverter. Vous avez réaffirmé votre soutien et j'espère qu'il est concrétisé dans les tableaux budgétaires. Je ne les ai pas encore analysés en détail, j'y travaillerai la semaine prochaine.

Le handicap est une matière historique et primordiale pour la Commission communautaire française. Le groupe des Engagés aimerait une vision d'avenir pour ce secteur afin de permettre à toutes les personnes porteuses de handicap de choisir leur hébergement en fonction de leur projet de vie, leurs sports, leurs loisirs et leurs sorties culturelles que de très nombreux obstacles entravent encore. Nous souhaitons que non seulement la Commission communautaire française soutienne ce secteur, mais qu'elle soit aussi ambitieuse, porteuse et inventive, voire avant-gardiste dans ces matières.

La jeunesse était au cœur de plusieurs interventions aujourd'hui. Il est essentiel d'accorder aux jeunes toute la reconnaissance qu'ils méritent, de prendre la mesure des défis qui se posent à cette génération en souffrance, tant sur le plan financier que psychologique. Tous les chiffres sortis récemment le démontrent.

Des solutions pérennes et structurelles doivent être trouvées. Il faut non seulement renforcer les campagnes de prévention et de sensibilisation autour de la santé mentale des jeunes, mais aussi renforcer la formation des professionnels de première ligne, notamment le corps professoral, de manière à ce qu'il soit mieux armé pour repérer, accompagner, écouter et prendre en charge ces jeunes en situation mentale vulnérable.

Je ne perçois pas dans vos déclarations les actions concrètes que vous comptez mettre en place pour aider les jeunes. Je fais le même constat pour les violences conjugales et intrafamiliales, exacerbées par des conditions extérieures qui se durcissent, et pour le sport qui pourrait être un vrai vecteur de bien-être. Pour toutes ces matières, vous n'annoncez aucune nouvelle politique, ce qui trahit un manque d'ambition.

En matière de cohésion sociale, nous nous réjouissons de voir les moyens renforcés afin notamment de mieux couvrir la demande de formations citoyennes pour les primo-arrivants dans le cadre de leur parcours. C'est essentiel, tant sur le plan humain qu'économique, pour nos emplois qui peinent à trouver preneurs.

Les associations qui défendent les sans-papiers demandaient que ces formations soient ouvertes dès le dépôt de la demande d'asile. Lors d'un jeudi de l'hémicycle, il avait été rappelé que lorsqu'une personne sans papiers est régularisée, elle l'est d'abord pour une période d'un an au cours de laquelle elle doit apporter les preuves d'une formation professionnelle ou d'un emploi. Or, si elle attend de recevoir cette régularisation d'un an pour chercher une formation, elle se retrouve souvent sur une liste d'attente parce que les formations sont complètes et doit de facto attendre l'année suivante. Trop tard pour sa régularisation...

Cette demande d'ouvrir les formations anticipativement a-t-elle pu être suivie ou, à tout le moins, envisagée ?

En ce qui concerne l'offre de cours de français, vous avez annoncé qu'elle serait renforcée en 2023, ce que je salue, mais ces cours seront-ils accessibles aux personnes dont le dossier de régularisation est à l'étude ?

Madame la ministre-présidente, votre DPG rejoint un peu la longue liste des déclarations entendues dans ce pays depuis quelques semaines qui donnent toutes le même sentiment : ce n'est pas assez et c'est trop tard.

C'est votre responsabilité d'incarner l'espoir via les politiques à mettre en place pour donner à tous les moyens de vivre et pas seulement de survivre. Certes, vos moyens financiers sont limités, mais vous devez vous montrer d'autant plus créative et pugnace !

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe des Engagés)*

M. Jonathan de Patoul (DéFI). - Nous nous prêtons aujourd'hui à l'exercice annuel de la DPG. Certains pourraient dire qu'il n'y a jamais de grandes surprises au programme de ces prises de parole et que les dés sont plus ou moins jetés d'avance. Mais force est de constater que ces dernières années ne nous ont pas épargnés, voire qu'elles nous ont réservé quelques mauvaises surprises.

Il y a un an, nous sortions lentement mais sûrement d'une pandémie de Covid-19 dont les conséquences furent et sont encore dramatiques aujourd'hui. À l'aube de l'hiver 2022-2023, alors que nous commençons à peine à pouvoir à nouveau respirer sans masque, il nous faut faire face à une autre crise : une inflation galopante et peu maîtrisée, couplée à une augmentation drastique des factures énergétiques.

Nous ne siégeons pas à la Commission communautaire française pour parler de la stratégie que nous devrions ou aurions dû suivre en tant que responsables politiques pour faire face à cette crise énergétique. Ce n'est pas du tout le lieu. En revanche, fait inéluctable, nous allons devoir en gérer les conséquences, car c'est notre travail en tant que politiciens et politiciennes membres de ce Parlement. Ce ne sera pas facile, Madame la Ministre-Présidente. Nous apprenons que les indexations de salaire fileront autour d'une dizaine de pourcents, que les factures énergétiques explosent pour les citoyens, mais aussi pour les associations, administrations et clubs sportifs.

Or, nous savons que l'enveloppe budgétaire de la Commission communautaire française est loin d'être extensible. De nombreuses associations de terrain tirent déjà la sonnette d'alarme et s'inquiètent à raison pour leur avenir. Pour mon groupe, les choses sont claires : il faudra faire preuve de courage politique et établir des priorités. Vous allez devoir œuvrer encore davantage à l'efficacité et l'efficience des politiques mises en place et lister toutes les possibilités de dégager des moyens supplémentaires. Nous vous soutiendrons dans vos choix. Aujourd'hui, nous devons nous montrer réalistes et pragmatiques, car tout ne sera pas possible et le saupoudrage ne résoudra rien, que du contraire.

Voici quelques-uns des choix qui nous apparaissent prioritaires. D'abord, le transport scolaire pour les enfants scolarisés dans l'enseignement spécialisé est toujours d'une brûlante actualité, tout comme le sont les difficultés liées au fonctionnement des entreprises de travail adapté. Il y a aussi l'accueil, l'hébergement, le répit et les normes d'encadrement dans le secteur du handicap, ainsi que la formation, notamment en alternance, au profit de l'Espace formation PME, puisqu'il vaut mieux prévenir que guérir. Nous savons en effet que la formation est le meilleur outil contre la pauvreté. Enfin, évoquons aussi la santé car, là encore, la prévention nous permettra de faire des économies.

S'agissant du transport scolaire, je rappelle que les services de la Commission communautaire française organisent le transport quotidien de près de 3.300 élèves – vous avez dit 3.200 dans votre DPG – présentant des besoins spécifiques et qui fréquentent l'enseignement spécialisé en Région bruxelloise. Une cinquantaine d'implantations scolaires sont desservies grâce au soutien de quelque

220 accompagnateurs et d'une vingtaine de sociétés de transport. Ce service est indispensable pour toutes ces familles dont le quotidien est loin d'être aisé, c'est franchement le moins que l'on puisse dire.

Ces familles demandent des solutions concrètes. On doit pouvoir anticiper les problèmes qui surviennent parfois. Elles souhaitent également que soit rendue obligatoire une rencontre entre l'école, le chauffeur, l'accompagnateur du bus, pour chaque circuit de transport. Ce n'est peut-être pas grand-chose, mais cela permettrait à certains parents d'être rassurés, de se sentir écoutés et d'avoir un point de contact là où, aujourd'hui, c'est parfois un peu compliqué.

L'avenir des douze entreprises de travail adapté subsidiées par la Commission communautaire française n'est pas non plus tout rose. Entre le prix de l'énergie, les augmentations salariales et le coût des matières premières, elles évaluent à près de 3 millions d'euros la somme nécessaire pour rester à flot, alors que les ateliers de manutention n'ont jamais été aussi occupés que depuis les trois dernières années.

En plus d'une réflexion plus structurelle et portant sur le long terme quant aux aides à apporter ou au modèle de viabilité de ces entreprises, il faut faire face aujourd'hui à cette situation d'urgence pour 2022, afin d'éviter la faillite de la mission sociale que ces entreprises remplissent.

Madame la Ministre-Présidente, vous nous annoncez une aide supplémentaire d'un million d'euros. Si cette aide est bien sûr la bienvenue, il en manquerait deux. Certes, la situation n'est pas simple. Sans doute me voyez-vous venir, car j'évoque régulièrement ce sujet au sein de cette Assemblée. Le groupe DéFI est d'ailleurs le seul à plaider pour que le Collège de la Commission communautaire française et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles modifient d'un commun accord le coefficient d'adaptation des dotations que la Fédération Wallonie-Bruxelles alloue à la Commission communautaire française, en vue de permettre à cette dernière de financer certaines compétences.

Pour rappel, en 2015, les Gouvernements concernés ont en effet décidé de modifier le coefficient d'adaptation de manière à faire supporter à la Commission communautaire française un effort budgétaire supplémentaire consistant en une réduction de la dotation de 2 millions d'euros. Tiens donc !

Cette situation nous paraît profondément injuste, d'autant plus dans le contexte que nous connaissons. Quand on sait que, en Région wallonne, la dotation est toujours intégralement versée chaque année, il y a peut-être matière à réfléchir.

On a également beaucoup parlé du plan Optiris au Parlement régional. Il serait pertinent, à notre sens, que la Commission communautaire française puisse aussi s'inscrire dans la réflexion. Intégrons-nous dans l'effort de la stratégie Optiris pour rationaliser les structures de la Commission communautaire française. Comme vous l'avez dit, Madame la Ministre, les complexités institutionnelles doivent être dépassées. C'est peut-être une manière d'y parvenir également.

Au sujet du secteur du handicap, notamment pour l'accueil et l'hébergement, mon groupe et moi-même insistons sur la nécessité d'un plan d'investissement actualisé et sur l'évaluation du plan d'investissement de la précédente législature. Nous souhaiterions par ailleurs avoir connaissance des différents projets d'ouverture de places spécialisées qui n'ont pas encore obtenu d'accord de

principe de la part de la Commission communautaire française.

Je rappelle aussi que le plan grande dépendance a été approuvé en 2014, à la suite de la condamnation de la Belgique et de ses entités fédérées en 2013 par le Comité européen des droits sociaux. Nous en parlons régulièrement, entre autres concernant le recensement des besoins, pour lequel nous pourrions peut-être nous inspirer de la Flandre, et nous savons qu'à ce jour, les mesures promises n'ont été que partiellement mises en œuvre.

Nous devons donc avancer dans ce domaine, que ce soit sur la question du cadastre quantitatif, du statut de grande dépendance ou encore des normes d'encadrement, parce que la situation à Bruxelles est critique. Ces personnes adultes en situation de grande dépendance présentent des besoins d'accompagnement différents, en fonction aussi de leur environnement de vie. On estime, par exemple, que parmi les 6.000 personnes vivant à domicile, une grande partie ne reçoit pas les aides nécessaires.

La formation est aussi pour mon groupe un secteur central. Près de 25 % de nos jeunes n'ont pas de diplôme de fin d'études secondaires. Or, on sait que le mécanisme de l'alternance mène à l'emploi pour environ 80 % des apprenants. Je me réjouis que l'on ait pu mettre en évidence cette thématique lors de notre dernière commission délibérative. Il faut en effet miser sur l'alternance. L'année 2023 sera l'occasion de réformer le secteur dans le cadre de l'Espace formation PME et de l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises. Il est primordial, par exemple, de rapprocher les jeunes des secteurs, particulièrement ceux des métiers en pénurie. Des initiatives pilotes de formation alternée seront par exemple mises en place, et c'est une très bonne chose.

S'agissant de la formation, je me permets de faire une parenthèse et de souligner la qualité de l'enseignement dispensé au sein de l'Institut Émile Gryzon, que nous avons récemment visité. Cet institut s'est forgé une belle réputation dans l'enseignement secondaire technique et professionnel par la qualité de ses cours et l'engagement de son corps enseignant, mais aussi par la participation à de nombreux concours partout en Europe.

Nous savons tous à quel point il est important de revaloriser ce type d'enseignement, qui est trop souvent considéré comme une filière de relégation en cas d'échec dans l'enseignement général, alors que les jeunes qui en sortent peuvent trouver rapidement un emploi.

C'est un bel exemple de ce que la Commission communautaire française subsidie et nous pourrions peut-être promouvoir et valoriser davantage ce type d'enseignement.

Le dernier point – mais non le moindre – que je souhaite aborder et celui de la santé. Je suis en effet convaincu qu'un investissement pertinent et efficace dans ce secteur se traduira par une amélioration de la santé et du bien-être des Bruxellois, bien sûr, mais pourrait aussi faire gagner de l'argent à la société. La prévention doit être notre leitmotiv.

À titre d'exemple, selon la Fédération européenne des diététiciens, pour 1 euro dépensé en conseils diététiques, la société perçoit, selon les cas, un bénéfice net allant de 14 à 63 euros. Il est donc clair que la prévention et la promotion d'habitudes alimentaires saines par des acteurs de terrain aguerris, comme les diététiciens, représente un réel investissement pour notre société. Un grand nombre de maladies et d'autres problèmes de santé ou assimilés peuvent et doivent clairement être évités en investissant

massivement dans la prévention. J'ai cité l'alimentation durable, mais il y a également la santé mentale, les maladies sexuellement transmissibles, la détection des cancers, etc.

Il ressort des résultats de l'étude sur le coût social des drogues licites et illicites – qui devrait être actualisée – que seulement 0,7 % des deniers publics directs serait investi dans les politiques de prévention à Bruxelles, contre 0,28 % en Wallonie et 3,76 % en Flandre. Nous pouvons sans doute faire mieux.

Comme mes collègues, j'estime que l'augmentation des moyens affectés à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle est une excellente nouvelle. Les moyens demeurent insuffisants, mais il faut continuer à souligner les efforts consentis d'année en année.

Les politiques de santé doivent également être envisagées à travers le principe de l'universalisme proportionné, c'est-à-dire le fait de proposer une offre de base pour tous, mais adaptée à chaque bassin de vie et aux besoins des personnes les plus vulnérables.

Ainsi, le plan de promotion de la santé récemment présenté fixe dix priorités politiques mettant l'accent sur le genre, les personnes LGBTQIA+, les usagers de drogues, les aînés, l'alimentation ou la santé mentale. Nous nous en réjouissons. Il s'agit clairement d'un projet ambitieux, qui établit un cadre d'action commun pour améliorer la santé des Bruxellois et lutter contre les inégalités en ce domaine.

Je m'interroge toutefois sur le financement. La Commission communautaire française met à disposition 5 millions d'euros, au travers d'appels à projets, dans le cadre du plan de promotion de la santé. Dans le contexte budgétaire serré que nous connaissons, les questions de santé doivent être prioritaires.

Avec un total de 1.608 lits psychiatriques, Bruxelles est encore en dessous de l'offre résidentielle nécessaire pour répondre aux besoins. Le plan social-santé intégré prévoit de renforcer le nombre de places en maison de soins psychiatriques et d'augmenter les initiatives d'habitation protégée, ce qui est une bonne chose. Mais un plan spécifique de renforcement des services d'aide et de soins mentaux fait-il l'objet d'une réflexion ou est-il envisagé, éventuellement en collaboration avec la Commission communautaire commune et la Vlaamse Gemeenschapscommissie ? De nouveaux moyens financiers sont-ils recherchés ? En matière de services de santé mentale, la mise en place d'indicateurs qualitatifs est-elle à l'ordre du jour ?

Le transfert de certains services ambulatoires de première ligne vers la Commission communautaire commune permettra-t-il réellement d'augmenter l'offre ? Une prospection-évaluation a-t-elle été réalisée au préalable ?

Une période de transition sera-t-elle prévue afin de permettre aux services relevant de la Commission communautaire française de s'adapter au régime bilingue de la Commission communautaire commune ? Surtout, une modulation du bilinguisme est-elle envisagée pour les services transférés ? L'important est que les services soient corrects, pas qu'ils soient bilingues. Il serait inconcevable pour le groupe DéFI qu'un transfert de services de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune corresponde en réalité à une réduction des droits et des services pour nos concitoyens. De telles opérations doivent conjuguer économies et gain d'efficacité et d'efficience pour être justifiées.

Pour terminer, je rappellerai que, l'année passée, j'avais repris les mots d'un Bruxellois bien connu qui, à sa

manière, n'a eu de cesse de faire rayonner la francophonie et la beauté de la langue française à travers le monde, à savoir Jacques Brel.

Cette année, je souhaiterais vous citer les mots d'une actrice et écrivaine, Rachel Khan, qui, dans « Racée », couronné par le Prix de la laïcité, sont assez évocateurs de l'utilité de la langue comme outil de vivre-ensemble : « L'appauvrissement du langage, le rétrécissement du champ lexical, la diminution du vocabulaire ont un impact sur la construction d'une pensée complexe, nuancée, aux multiples subtilités. Plus le langage est pauvre, moins la pensée existe et plus les incompréhensions engendrent la haine. »

Des études ont montré que l'incapacité à mettre des mots sur des émotions provoque les pires tensions. Alors, défendre la langue française dans un contexte bruxellois de richesse multiculturelle, loin d'être une petite lubie d'aristocrates arriérés, est une nécessité, car son usage adéquat est l'un des principaux outils d'émancipation sociale. L'avantage d'une langue commune, c'est qu'elle permet une plus grande universalité en reliant les êtres tout en ne leur demandant pas de gommer leurs spécificités. Notre langue doit être au service de cette universalité, car d'elle découle tout naturellement une part importante de notre cohésion sociale.

Pour cette année, je vous souhaite de la détermination, du pragmatisme et surtout beaucoup de courage politique.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme Victoria Austraet (indépendante). - L'année dernière, j'ai commencé mon intervention en soulignant le fait que la crise sanitaire avait mis en exergue les inégalités qui existent entre les individus, par exemple sur le plan de l'accès aux soins. Certains s'étaient enrichis pendant la crise, tandis que d'autres avaient pratiquement tout perdu.

À un moment, nous ne parlions que de relance de l'économie dans l'après-Covid-19. Les citoyens ne soupçonnaient évidemment pas l'arrivée imminente d'une autre crise, énergétique et donc sociale, dont l'intensité menace de plonger tant de ménages supplémentaires dans la misère, à une échelle inédite depuis des décennies.

Si la crise sanitaire a permis de déceler certaines disparités injustes, la crise sociale actuelle a braqué un projecteur sur les gouffres grotesques qui existent dans notre société, et qui s'illustrent de la façon la plus évidente par les milliards de surprofits réalisés par les grandes entreprises énergétiques.

Les Gouvernements des différents niveaux de pouvoir se sont évidemment attelés à dégager des milliards pour aider citoyens et indépendants à faire face un tant soit peu aux prix de l'énergie, en attendant le serpent de mer auquel commence sérieusement à ressembler la décision de geler les prix de l'énergie à l'échelle de l'Union européenne.

Je ne referai pas le débat tenu la semaine dernière au Parlement régional bruxellois. Je n'invoquerai pas non plus des compétences qui ne relèvent pas de la Commission communautaire française. Cependant, je pense qu'il n'est pas inutile qu'une réflexion sérieuse soit menée à chaque niveau de pouvoir sur la nécessité urgente de mesures préventives face aux crises, pour espérer éviter des tragédies sociales et la décision à la hâte de mesures correctrices.

La crise sanitaire et la crise énergétique ne sont évidemment pas déconnectées, en particulier sur le plan environnemental.

La première est le reflet de notre pression sur les écosystèmes. La seconde découle en partie du sous-investissement dans les énergies renouvelables, au profit du gaz, durant les dernières décennies.

J'estime que cette réflexion a également sa place au sein du Parlement francophone bruxellois, puisque chaque politique et chaque geste humain pèsent sur le marché de l'énergie comme sur l'environnement.

Ainsi, dans le cadre de la politique de promotion de la santé du Collège, vous avez indiqué que les appels à projets se clôturaient ce 3 novembre et qu'ils suivraient dix priorités politiques identifiées. J'espère que le Collège y a assorti des critères environnementaux.

Vous avez cité plusieurs de ces priorités aujourd'hui, mais pas la question de l'alimentation, pourtant partie intégrante de la promotion de la santé. Nous savons toutefois que l'alimentation des Bruxellois pèse très lourd dans les émissions indirectes de gaz à effet de serre de la Région, à travers la consommation de produits d'origine animale.

À tous les niveaux de pouvoir, il nous faut lutter davantage contre les causes des crises sanitaires, écologiques, environnementales et sociales. C'est plus logique, plus humain et moins coûteux que de se borner à en gérer les conséquences.

Les crises ne font pas que se succéder, elles se superposent. S'y ajoute une inflation inédite. Nous devons en outre nous préparer aux conséquences du dérèglement climatique.

Tous ces événements ont un impact social délétère et renforcent de facto le rôle primordial de la Commission communautaire française comme bouée de secours.

Soulignons, dans ce cadre, les efforts du Collège pour soutenir les différents secteurs au moyen d'un fonds énergie spécial pour 2023 ou l'indexation de la subvention annuelle des asbl actives dans la cohésion sociale. Cette indexation sera-t-elle à leur seul bénéfice, ou s'appliquera-t-elle à toutes les associations subventionnées par la Commission communautaire française ?

La hausse du budget de quelque 48 millions d'euros était indispensable pour faire face à l'indexation. Je note aussi l'aide exceptionnelle à destination des entreprises de travail adapté et, plus largement, l'attention accordée au secteur non marchand.

Toutefois, il serait déplacé d'être confiant en l'avenir. En effet, les appels et alertes lancés par les travailleurs des secteurs et associations concernés ne sont vraiment pas de nature à rassurer, a fortiori sachant l'importance de leur travail pour le tissu social et pour les très nombreux ménages qui se trouvent au bord du précipice de la pauvreté, quand ils ne sont pas déjà au fond du gouffre.

J'en viens à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Chaque année, nous déplorons que sa couverture ne soit pas totale, car elle est primordiale pour créer le monde que nous voulons, à savoir un monde où les individus sont épanouis, respectés, éclairés et participants actifs de la société. Toutefois, comme les autres années, je note la volonté et la proactivité du Collège dans ce domaine. Je me réjouis des budgets toujours plus élevés et du fait que l'accord de coopération entre acteurs institutionnels est sur le point d'aboutir.

Parmi les priorités du plan stratégique de promotion de la santé, vous avez mentionné la santé sexuelle, les violences de genre et l'inclusion des personnes LGBTQIA+. Vous

avez rappelé les efforts déployés par le Collège dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Il me semble que le dénominateur commun de ces problèmes, c'est le manque d'éducation. Les femmes et les personnes LGBTQIA+ ont besoin de se sentir – et d'être – en sécurité, ce qui est impossible dans une société où les réflexes patriarcaux ont la peau dure. Pour changer les mentalités, il n'est de meilleur moyen que d'aller dans les écoles, éduquer et sensibiliser.

Pour le reste, il faudra bien sûr être attentif au suivi et à la mise en œuvre des autres priorités inscrites dans votre politique de promotion de la santé et dans le plan social-santé intégré.

J'attire votre attention sur un dernier secteur spécifique, celui des associations subsidiées par la Commission communautaire française qui fournissent un service de médiation de dettes. D'après les informations qui me sont parvenues, ce secteur fait face à la précarité, les moyens consentis par la Commission communautaire française ne suffisant pas à assurer sereinement cette mission importante. Or, on peut s'attendre à ce que la crise énergétique et sociale mobilise fortement ces associations dans les mois qui viennent.

Vous avez indiqué dans votre déclaration que le Collège pérennisera le renforcement des centres d'action sociale globale et des services de médiation de dettes, mais nous n'avons malheureusement pas eu plus de détails. Pourriez-vous faire un point sur l'état de santé de ce secteur particulier ?

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 12 MAI 2022 CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE MODIFIANT L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 20 DÉCEMBRE 2018 ENTRE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE RELATIF AU PARCOURS D'ACCUEIL OBLIGATOIRE DES PRIMO-ARRIVANTS À BRUXELLES-CAPITALE

Mme la présidente. - L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 12 mai 2022 conclu entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune modifiant l'accord de coopération du 20 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale (doc. 94 (2021-2022) nos 1 et 2).

Discussion générale

Mme la présidente. - La discussion générale est ouverte.

La parole est à la rapporteuse, Mme Tahar.

Mme Farida Tahar, rapporteuse. - Vu l'excellent rapport des services, je me réfère à ce dernier, et je ne doute pas que les collègues l'ont lu attentivement.

Mme la présidente. - Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole à propos de ce projet de décret ?

Mme Marie Lecocq (Ecolo). - Nous avons déjà eu cette discussion relative à la modification de l'accord de coopération à de multiples reprises. Pour les écologistes, le parcours d'accueil est un dispositif essentiel sur le plan de la cohésion sociale et de l'intégration. Il relève par ailleurs d'un engagement pris par le Gouvernement bruxellois dans la déclaration de politique générale, qui a été mis en place notamment par le travail du membre du Collège réuni monsieur Maron. Je pense notamment aux moyens budgétaires conséquents déployés pour ce dispositif.

Celui-ci permet l'augmentation du nombre de places – une demande du secteur qui a été entendue – et garantit donc aux personnes ne répondant pas à l'obligation du parcours, mais désireuses de le suivre de manière volontaire, de le faire malgré tout. Pour rappel, certains craignaient qu'en rendant ce parcours obligatoire, le dispositif serait trop engorgé et que tout le monde ne pourrait pas y accéder. Ce problème est donc désormais résolu.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). - Comme en commission et en d'autres lieux, le groupe PTB votera contre ce projet de décret qui nous demande finalement de cautionner le parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles. Le mot « obligatoire » nous pose un problème. Il sous-entend que les personnes arrivant sur notre territoire n'auraient pas la volonté de s'y intégrer et qu'il faudrait les y obliger. Cela nous paraît insultant et faux.

Rappelons que personne ne quitte son pays par plaisir pour partir s'installer très loin. En général, c'est un déchirement. On quitte parfois sa famille, toujours ses amis ; on quitte le lieu où l'on a vécu et où l'on est né. L'objectif n'est pas, en plus, de se retrouver en marge de la société d'accueil. Tout le monde a cette volonté d'intégration et cela ne nous paraît pas correct de sous-entendre le contraire.

Cela ne signifie pas que nous sommes contre le principe d'un parcours d'accueil. Nous y sommes favorables lorsqu'il permet une meilleure émancipation des primo-arrivants. Par exemple, nous sommes favorables aux cours de français, et même de néerlandais, bien que nous soyons en Commission communautaire française. Nous pensons qu'il est aussi important de fournir de l'information sur nos institutions si complexes que la plupart des citoyens belges ont déjà du mal à s'y retrouver. Ce n'est donc pas du luxe pour ceux qui viennent d'ailleurs.

Il nous semble aussi important de les informer sur la manière de faire valoir leurs droits, de trouver de l'aide sociale ainsi qu'un logement social et, plus généralement, sur les devoirs et droits du citoyen dans notre société. Nous pensons d'ailleurs que l'ensemble des citoyens devraient recevoir ce type d'informations à l'école. Et pour les primo-arrivants qui arrivent à l'âge adulte, il est essentiel qu'ils reçoivent ces informations dans le cadre d'un parcours d'accueil, raison pour laquelle nous soutenons ce dernier.

Le mot « obligatoire », et même le fait que ce parcours le soit, ne nous semblent pas du tout appropriés dans le cadre de ce décret, car cela suggère que l'intégration serait une responsabilité individuelle. Or, si chaque individu doit

évidemment travailler à sa propre intégration, nous privilégions la responsabilité collective. L'État et les entités publiques de ce pays ont la responsabilité de mettre en œuvre les dispositifs qui permettent l'intégration. L'État doit offrir les conditions pour un travail de qualité et digne, et c'est aussi le rôle des Régions de veiller à ce que chacun ait un logement digne et de qualité, ainsi qu'une formation généraliste et professionnelle qui permettent de s'intégrer.

Pour ces différentes raisons, nous ne voterons pas en faveur de ce projet de décret.

(Applaudissements sur les bancs du Groupe PTB)

Mme Latifa Aït Baala (MR). - Je profite de cette prise de parole pour rappeler l'importance du sujet aux yeux de mon groupe. En 2005, il avait déjà défendu la mise en œuvre obligatoire du parcours d'accueil. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de sa concrétisation et nous voterons en faveur du texte. Néanmoins, mon groupe restera particulièrement attentif à sa mise en œuvre et aux prochaines étapes. Nous ne manquerons pas de continuer à interpellier le Collège à ce sujet.

Mme la présidente. - La liste des orateurs étant épuisée, je donne la parole au Collège. La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente. - Pour revenir à cette question de l'obligation, on peut lui accorder différentes significations. Il est possible de lui assigner une volonté sanctionnatrice, négative, à l'égard des personnes concernées. Pour notre part, nous choisissons de l'interpréter dans un sens positif et émancipateur, et de parler non pas de personnes concernées, mais de bénéficiaires, d'une obligation qui repose sur les pouvoirs publics et d'une responsabilité collective, à savoir une obligation de prévoir un parcours d'accueil des primo-arrivants tels qu'il est organisé sur le terrain par des opérateurs qui sont soutenus par la Commission communautaire française, mais aussi par la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Ce parcours doit être émancipateur, et en suffisance pour les bénéficiaires qui sont concernés par l'obligation, mais aussi ouvert à d'autres, comme cela vient d'être souligné par Mme Lecocq. C'est dans cette optique-là que le Collège s'inscrit et c'est de cette manière que l'obligation est interprétée tant par le Collège que par les acteurs de terrain.

Mme la présidente. - Si personne ne demande la parole pour une réplique, la discussion générale est close.

Discussion des articles

Mme la présidente. - Nous passons à la discussion des articles, sur la base du texte adopté par la commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Article 1^{er}

Le présent décret règle une matière visée à l'article 128 de la Constitution en vertu de l'article 138 de la Constitution.

Mme la présidente. - Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 1^{er} est adopté.

Article 2

Assentiment est donné à l'accord de coopération du 12 mai 2022 conclu entre la Communauté flamande, la

Commission communautaire française et la Commission communautaire commune modifiant l'accord de coopération du 20 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale.

Mme la présidente. - Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

La discussion des articles est close.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 9 MAI 2019 RELATIF À L'ACCESSIBILITÉ DES SITES INTERNET ET DES APPLICATIONS MOBILES DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Mme la présidente. - L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret modifiant le décret du 9 mai 2019 relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française (doc. 96 (2021-2022) n^{os} 1 et 2).

Discussion générale

Mme la présidente. - La discussion générale est ouverte.

Mme la présidente. - La parole est à la rapporteuse, Mme Tahar.

Mme Farida Tahar, rapporteuse. - Je me réfère au rapport écrit et remercie les services.

Mme la présidente. - Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme Aurélie Czekalski (MR). - Nous avons échangé longuement avec la ministre-présidente sur cette modification de décret et avons pu lui poser toutes nos questions. Par ailleurs, cette modification a été votée à l'unanimité en commission. Un peu plus de deux ans après ma première intervention sur le sujet et un an et demi après la proposition de modification de décret que j'ai déposée avec Mme Fremault – rejetée par la majorité au motif que le Collège travaillait à la même chose –, le texte tant attendu a enfin pu être débattu et voté en commission. Je ne ferai pas tous les rétroactes de ce dossier et ne reviendrai pas sur les différents errements de la majorité.

Depuis deux ans, conformément à une directive européenne, les sites internet et applications mobiles d'institutions publiques doivent être accessibles à toutes les personnes porteuses d'un handicap. Cependant, dans les faits, ces dernières ne sont pas prises en considération lors de la construction ou de la mise à jour d'un site internet ou d'une application. Seuls 5 % des sites du secteur public prennent en compte les critères d'accessibilité numérique. La Belgique est un mauvais élève et doit s'améliorer puisque 95 % des sites internet et applications de ses services publics continuent d'exclure les personnes en situation de handicap.

L'association Anysurfer annonçait en 2019 un taux de seulement 22 % des sites internet accessibles. En 2020, nous sommes passés à 32 %. Tout cela a des conséquences sur le quotidien des personnes en situation de handicap, puisque quelque 25 % des Belges se retrouvent en difficulté sur l'internet. Ces personnes sont dépendantes vis-à-vis de leurs proches lorsqu'il s'agit d'effectuer des démarches administratives en ligne. Cela

pose aussi la question de la confidentialité des données, puisqu'elles doivent donner leurs identifiants à une tierce personne, etc.

Nous allons vers une transition numérique plus poussée et une plus grande simplification administrative des pouvoirs publics et cette inaccessibilité peut occasionner des tracasseries et constituer un frein à l'autonomie et à l'émancipation. Il en va de même pour le télétravail, devenu plus fréquent au sein d'un grand nombre d'entreprises et de services publics. Des personnes sont exclues de la plupart des services publics numériques, car ceux-ci n'ont pas été conçus pour être accessibles autrement qu'avec une souris ou un écran tactile.

Alors fini la sensibilisation, il faut maintenant passer à l'action. L'accessibilité numérique doit être un fait et non une promesse en l'air. Bien sûr, il y a des évolutions dans la prise en charge de cette question, mais ces déclarations de bonnes intentions ne sont pas suffisantes ! Cela avance, mais on peut et doit faire mieux.

À titre d'exemple, j'avais évoqué en commission la campagne de sensibilisation de l'asbl Eqla au sujet de la dégénérescence maculaire liée à l'âge, qui touche dans notre pays une personne sur dix après 50 ans et trois personnes sur dix après 70 ans. Il s'agit de l'une des causes principales de malvoyance après 60 ans. Force est malheureusement de constater que la maladie augmente et touche un public de plus en plus jeune.

Le sujet de l'accessibilité numérique nous concerne tous. Cela peut être vous, moi, vos proches, aujourd'hui ou demain. Une société inclusive passe aussi par une accessibilité numérique effective pour tous les citoyens, et les services publics bruxellois peuvent et doivent jouer un rôle de modèle.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

Mme Nadia El Yousfi (PS). - Nous discutons aujourd'hui d'un projet de décret qui vise à intégrer, conformément à la directive (UE) 2016/2102, des éléments relatifs au contrôle de la conformité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française, et ce, afin de respecter nos obligations découlant de l'article 9 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Cette convention oblige notamment les États membres de l'Union européenne, sur la base du principe de l'égalité entre les personnes, à prendre des mesures appropriées pour assurer l'accès des personnes en situation de handicap aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, y compris internet.

Nos institutions publiques – et notamment celles de la Communauté française – se doivent d'être exemplaires dans la lutte pour l'accessibilité numérique. En effet, en raison de la numérisation croissante des services publics, il nous faut au minimum œuvrer pour offrir à toutes et tous la possibilité de recourir aux opportunités offertes par le numérique.

Depuis le 23 septembre 2020, à la suite de la mise en application de la directive européenne citée dans tous les États membres, l'ensemble des sites internet du secteur public – y compris les plus anciens – se doit d'être accessible à toutes les personnes en situation de handicap.

Pourtant, un an plus tard, le Collectif accessibilité Wallonie-Bruxelles et l'asbl Eqla déploraient qu'en Belgique, 95 % des sites internet et applications des services publics

continuaient à exclure des usagers, avec des failles rendant la navigation, et surtout les démarches administratives, extrêmement compliquées, voire impossibles, pour les personnes porteuses d'un handicap.

Pire encore, depuis l'entrée en vigueur de l'obligation légale, aucune sanction n'a été prévue en cas de non-respect des dispositions. Les organismes de terrain regrettaient par ailleurs qu'à Bruxelles, aucun acteur n'avait encore été désigné au niveau des organes de contrôle de l'accessibilité numérique.

Les sites internet publics sont la vitrine des politiques publiques menées par les Gouvernements. Leur accessibilité aux personnes malvoyantes, sourdes ou présentant une déficience mentale favoriserait réellement l'égalité des droits et des chances. La participation et la citoyenneté des personnes handicapées, jusqu'ici souvent exclues de ces sources d'information, sont primordiales.

Il est essentiel d'intensifier nos efforts pour que la directive soit d'application pour les sites internet et les applications mobiles des organismes du secteur public, des administrations aux universités, en passant par les tribunaux, les services de police, les hôpitaux publics et les bibliothèques. C'est une priorité. L'accès aux services numériques essentiels est primordial pour l'accès aux droits sociaux comme la santé, le social ou la formation professionnelle. Nous devons accélérer nos actions afin de mieux lutter contre la fracture numérique et le non-recours aux droits.

Le décret de la Commission communautaire française du 9 mai 2019 relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française devait être modifié afin d'y intégrer l'article 8 de la directive (UE) 2016/2102 relative au contrôle de la conformité des sites internet et des applications mobiles, et à la transmission des comptes rendus portant sur les résultats de ce contrôle. Nous vous remercions pour ce texte.

Le groupe socialiste votera pour favoriser l'accès pour toutes et tous aux ressources numériques essentielles des institutions publiques, comme les sites internet et les applications mobiles. Nous devons œuvrer à rendre le numérique plus accessible pour tous les publics et à faciliter l'exercice des droits fondamentaux, tout en dénonçant le tout-au-numérique.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe PS)*

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo). - Sans vouloir polémique, je dirai simplement qu'il ne faudrait pas donner l'impression que l'administration de la Commission communautaire française n'a pas travaillé depuis deux ans. Du travail a bel et bien été fourni et des contrôles ont été réalisés. Nous votons aujourd'hui un texte qui traduit ce qui se faisait déjà.

Par ailleurs, utiliser des statistiques générales est, certes, une pratique, mais il faut souligner que, même si nous devons en faire plus, la Commission communautaire française est exemplaire dans le travail accompli en faveur des personnes en situation de handicap, que cela soit en matière d'accessibilité des organismes de la Commission communautaire française ou de ceux subsidiés par cette dernière, ou de quotas de personnes handicapées.

Le texte soumis à notre vote aujourd'hui présente un intérêt particulier : il traduit une directive européenne qui essaye de coordonner l'ensemble des États membres pour aboutir à des outils communs. L'objectif est de permettre à une personne en situation de handicap qui se rend en Lituanie, en Bulgarie ou à Bruxelles d'avoir accès aux sites publics.

Alors que l'on critique souvent l'Union européenne, voici l'occasion de rappeler que, grâce à des textes tels que cette directive européenne mise en application dans tous les pays européens, l'ensemble des citoyens en situation de handicap bénéficieront d'un accès facilité.

Toutefois, il y a parfois un décalage entre ce que les pouvoirs publics souhaitent et mettent en œuvre, et la réalité de terrain.

Nous saluons le travail qui sera fait grâce à ce texte, à savoir rassembler une série de données, de bonnes pratiques et de savoir-faire. Nous devons garder à l'esprit le fait que les sites web et les applications évoluent constamment.

Pour ces raisons, nous voterons en faveur de ce texte.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe Ecolo)*

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- L'accessibilité des sites internet et des applications mobiles est essentielle pour créer une société inclusive. Je me réjouis donc que le Collège ait progressé dans ce domaine et mon groupe soutiendra le texte.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe DéFI)*

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- L'objectif exact de la modification législative proposée aujourd'hui a été rappelé. Il ne s'agit pas de travailler à l'accessibilité des sites internet dans son ensemble ni de la définir à travers un texte normatif, mais de compléter l'appareil normatif déjà en vigueur, en application du décret du 9 mai 2019.

Nous entendons, pour le compléter, veiller au contrôle de la conformité des sites internet et applications mobiles, ainsi qu'à la transmission des comptes rendus.

Nous avons déjà discuté en commission des considérations chronologiques liées à cette proposition. Nous souhaitons une cohérence optimale avec la Région et nous avons dès lors attendu sa décision. Dès qu'elle l'a rendue, au début de cette année, nous avons dans la semaine suivante déposé ce texte au niveau du Collège. Nous étions fin prêts à avancer au plus vite.

Par ailleurs, nous ne sommes pas restés dans l'expectative pour les autres volets du décret de 2019. Ainsi, le site principal et les sites connexes de la Commission communautaire française sont déjà partiellement conformes, de même que les onze sites de la Commission communautaire française avec déclaration d'accessibilité, ainsi que le site du service Personne handicapée autonomie recherchée. La majeure partie des documents jusque-là inaccessibles a pu être éliminée.

Des séances d'information sont en outre régulièrement organisées pour les contributeurs de contenus sur internet et de documents téléchargeables, ainsi que pour les webmasters et responsables de sites internet. L'une de ces séances a eu lieu la semaine dernière.

Des outils et de la documentation sont par ailleurs mis à la disposition des agents, notamment en collaboration avec le site Anysurfer.

Nous participons activement et avec détermination au groupe de pilotage belge du SPF Stratégie et appui.

Le travail de mise en accessibilité des différents sites se poursuit.

Voilà pour les éléments que je pouvais amener en complément à nos débats. Je vous remercie pour le soutien

annoncé tout à l'heure, mais aussi pour le suivi étroit que vous ferez de ces engagements.

Mme la présidente.- La discussion générale est close.

Discussion des articles

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles, sur la base du texte adopté par la commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Article 1^{er}

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, une matière visée à l'article 128 de celle-ci.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ?
(Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 1^{er} est adopté.

Article 2

Dans le décret du 9 mai 2019 de la Commission communautaire française relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française, au chapitre IV, il est inséré un article 8/1 rédigé comme suit :

« Art. 8/1. — Le Collège désigne l'organisme chargé de contrôler la conformité des sites et application des institutions publiques de la Commission communautaire française aux articles 4, 5, 6 et 7 du présent décret et fixe la procédure de contrôle conformément, pour ce qui concerne le respect de l'article 4, à la méthode de contrôle visée à l'article 8, § 2, de la directive (UE) 2016/2102. ».

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ?
(Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Dans le même décret, au chapitre IV, il est inséré un article 8/2 rédigé comme suit :

« Art. 8/2. — L'organisme visé à l'article 8/1, présente annuellement au Collège un rapport portant sur les résultats des contrôles qu'il organise et sur le recours à la procédure permettant d'assurer le respect des dispositions du présent décret.

Ce rapport est établi conformément à la méthode de contrôle de la conformité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française avec les exigences en matière d'accessibilité adoptée par la Commission européenne.

Il porte également sur les éléments suivants :

- 1° une description des mécanismes mis en place par la Commission communautaire française pour consulter les parties prenantes intéressées par l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles ;
- 2° les procédures visant à rendre publique toute évolution de la politique d'accessibilité concernant les sites internet et les applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française ;
- 3° les expériences et les conclusions tirées de la mise en œuvre des règles relatives au respect de la conformité avec les exigences en matière d'accessibilité énoncées à l'article 4 ;

4° les statistiques et informations relatives aux formations et aux actions de sensibilisation.

L'organe intègre dans ses rapports ultérieurs les informations relatives aux modifications importantes apportées aux éléments visés à l'alinéa 3. ».

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ?
(Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ?
(Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

La discussion des articles est close.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU STATUT DU PERSONNEL DES SERVICES PERMANENTS DE L'ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Discussion

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de modifications du statut du personnel des services permanents de l'Assemblée de la Commission communautaire française déposée par Mme Magali Plovie, au nom du Parlement francophone bruxellois (doc. 98 (2022-2023) nos 1 et 2))

La discussion est ouverte.

M. Hasan Koyuncu, rapporteur.- Je me réfère au rapport écrit.

Mme la présidente.- La discussion est close.

Discussion des articles

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles, sur la base du texte adopté par la commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Article 1^{er}

L'annexe III du statut du personnel des services permanents de l'Assemblée de la Commission communautaire française est abrogée.

Est adoptée une nouvelle annexe III, rédigée comme suit :

« ANNEXE III STATUT DU COMITÉ DU PERSONNEL

Article 1^{er} Composition

Le Comité du personnel, ci-après dénommé « le comité », est composé de trois membres au moins et de quatre membres au plus du personnel de l'Assemblée nommés à titre définitif.

Article 2 Élections

1° Le comité est élu pour une durée de cinq ans.

2° À l'exception des stagiaires et des agents en congé préalable à la retraite, tous les membres du personnel, nommés ou contractuels à durée indéterminée, ci-après dénommés « les électeurs », sont appelés à participer à l'élection des délégués.

Sont éligibles, tous les membres du personnel nommés à titre définitif qui ne sont pas éloignés de façon durable du service que ce soit pour cause de maladie, de détachement, de congé politique à temps plein, de congé pour effectuer un stage dans une autre administration, de congé pour convenances personnelles, de congé préalable à la retraite ou d'interruption de carrière à temps plein.

Les élections se font au scrutin secret.

3° Chaque électeur dispose d'autant de voix qu'il y a de candidats avec un maximum de quatre voix.

4° Sont élus, dans le respect des conditions visées au 5°, au moins les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes valables.

5° Pour qu'une élection puisse être organisée, il faut qu'au minimum trois candidats se présentent et, pour qu'elle soit validée, qu'au moins la moitié des électeurs y participent.

Sont élus au moins les 3 candidats ayant obtenu au minimum six des votes exprimés.

En cas de parité des voix, celui qui a la plus grande ancienneté de service est élu. En cas d'ancienneté égale, le candidat le plus âgé est élu.

Les bulletins blancs sont pris en compte pour la détermination du quorum de participation, mais pas de la majorité requise.

Si, à l'issue du scrutin, moins de trois candidats sont valablement élus, il est fait application de l'article 6.

Les candidats non élus, pour autant qu'ils aient au moins quatre voix, sont versés dans une réserve et classés selon le nombre de voix qu'ils ont obtenu. Il sera puisé dans cette réserve, dans l'ordre du classement, en cas de démission ou d'éloignement de longue durée d'un membre du comité que ce soit pour cause de maladie, de détachement, de congé politique à temps plein, de congé pour effectuer un stage dans une autre administration, de congé pour convenances personnelles ou d'interruption de carrière à temps plein. S'il n'y a pas de candidats dans la réserve, le mandat non attribué fera l'objet de nouvelles élections, selon les règles établies à l'article 2.

Les modalités du scrutin sont définies dans le règlement d'ordre intérieur du comité.

6° Si, après un premier appel à candidatures, le nombre de candidat est inférieur à trois, l'élection est annulée et il est fait application de l'article 6.

Article 3 Fonctionnement

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre. Il peut être convoqué d'office à la demande d'un tiers des membres du personnel en activité de service.

La réunion du comité fait l'objet d'un procès-verbal.

Le comité diffuse des communiqués à l'ensemble du personnel de l'Assemblée moyennant le visa préalable du Secrétaire général.

Article 4
Règlement d'ordre intérieur

Le comité établit son règlement d'ordre intérieur et le soumet, pour approbation, à l'assemblée du personnel.

Article 5
Délibérations

1° Toutes les décisions sont prises à la majorité absolue des voix.

Un éventuel désaccord est mentionné au procès-verbal.

2° Les avis, propositions et suggestions sont transmis pour suite utile au Secrétaire général qui en informe le Bureau.

Article 6
Assemblée générale représentative

Si, dans les cas visés à l'article 2, l'élection du Comité du personnel est annulée, les rôles et missions du comité sont exercés par l'assemblée générale du personnel qui est composée de l'ensemble des agents (statutaires et sous contrat à durée indéterminée) qui ne sont pas éloignés de longue durée du service que ce soit pour cause de maladie, de détachement, de congé politique à temps plein, de congé pour effectuer un stage dans une autre administration, de congé pour convenances personnelles, de congé préalable à la retraite ou d'interruption de carrière à temps plein.

L'assemblée générale est représentée par deux agents désignés par celle-ci en son sein et qui ne disposent pas d'un pouvoir décisionnel. Ils sont désignés, à l'issue d'un vote secret, lors de la première réunion de l'assemblée générale représentative pour autant que la moitié des membres du personnel qui la composent soient présents.

Afin que les décisions soient valablement prises, un quorum de participation doit être atteint (moitié des agents).

Toutefois, l'assemblée générale représentative est tenue de rendre son avis dans le délai de 10 jours ouvrables repris à l'article 158. Si l'avis n'est pas rendu à temps, il est réputé rendu. Le Secrétaire général peut décider de prolonger d'une fois le délai de l'article 158 de 10 jours ouvrables.

Une nouvelle élection est organisée à l'expiration d'une période d'au moins deux ans prenant cours au jour où il a constaté que l'élection précédente a été annulée. ».

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 1^{er} est adopté.

Article 2

À l'annexe IV (Règlement du service social) du statut du personnel des services permanents de l'Assemblée de la Commission communautaire française, article 3, 3^{ème} tiret du 2^{ème} alinéa, les termes « , en dehors des membres de celui-ci » sont supprimés.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

La discussion des articles est close.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

Mme la présidente.- Je vais suspendre la séance. Nous nous retrouvons à 14h30 pour écouter la réplique du Collège.

Il n'y a pas de questions d'actualité.

La séance est suspendue à 11h49.

La séance est reprise à 14h36.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente.- Nous poursuivons la discussion de la déclaration de politique générale.

La parole est au Gouvernement pour répondre aux interventions des membres du Parlement.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je vais essayer de répondre à la majorité de vos très nombreuses questions, qui sont très pertinentes. Pour celles qui resteraient en suspens aujourd'hui, je rappelle que nous sommes bien entendu à votre disposition toutes les deux semaines pour y répondre de manière plus concrète et plus précise. De plus, cette séance sera suivie de près par l'examen du budget, qui vous et nous permettra de concrétiser nos ambitions.

« Vivre ou survivre », une crise « comme un ouragan » : vos interventions ont été très musicales ce matin. À M. Van Goidsenhoven en particulier, je pourrais répondre en chanson que la Commission communautaire française « résiste, prouve » chaque jour qu'elle « existe et refuse ce monde égoïste ».

Cela étant dit, une déclaration de politique générale propose avant tout un horizon pour l'année à venir et les suivantes. Nous visons l'émancipation de tous les Bruxellois, en accordant une attention toute particulière aux plus défavorisés. Nous voulons aussi faire en sorte que Bruxelles reste habitable, tant du point de vue climatique que social.

La crise que nous traversons présente des défis majeurs. Ces défis nous demandent plus de résilience, de robustesse et de préparation. Ils requièrent aussi une cohérence régionale et une adaptation des institutions.

Le premier impératif est la résilience, qui doit permettre l'émancipation de chacun, pour préparer plutôt que réparer, prévenir plutôt que guérir. Au-delà du rôle de bouée de sauvetage, la Commission communautaire française vise à travers ses compétences l'émancipation de chacun. Elle veut offrir à chacun, selon ses capacités propres, la possibilité d'être libre et maître de son destin.

Le deuxième impératif est de placer les citoyens au centre des décisions et de réduire la complexité pour leur garantir des résultats concrets. Les institutions sont là pour répondre à leurs besoins et s'y adapter. C'est ce que nous faisons, notamment avec le plan social-santé intégré, les politiques croisées emploi-formation – la formation est davantage abordée à la Région qu'à la Commission communautaire française – et la « cocomisation ». Les ponts entre institutions renforcent la cohérence des politiques menées par les différents niveaux de pouvoir bruxellois. En renforçant la cohérence, nous consolidons les politiques elles-mêmes au bénéfice des Bruxelloises et des Bruxellois.

D'aucuns, ici et ailleurs, expriment leur crainte légitime d'une évaporation de la Commission communautaire française. Pour notre part, nous rappelons les deux impératifs que sont la résilience et le renforcement des politiques, et l'augmentation de 32,8 % du budget de la Commission communautaire française depuis 2019. Jamais notre institution n'avait connu pareille augmentation, y compris en tenant compte de la neutralisation de l'inflation.

Donc, au-delà des déclarations, nous dégagons des moyens considérables pour les publics bruxellois tout au long de leur vie : les jeunes, pour leur épanouissement relationnel, affectif et sexuel, la formation et l'emploi ; les primo-arrivants, les personnes porteuses d'un handicap, les personnes âgées, les travailleurs du secteur associatif, les femmes victimes de violences, les personnes LGBTQIA+, les jeunes enfants et leurs parents, les sportifs et les sportives.

La Commission communautaire française exerce, *in fine*, un impact important sur la vie quotidienne des gens, et elle participe aux défis aux côtés des associations et des autres entités régionales, communautaires et fédérales. Plus encore, dans un certain nombre de cas, nous pallions les manques.

Un grand nombre de réformes majeures ne sont pas entre les mains de la Commission communautaire française : l'individualisation et l'autonomisation des droits, la régularisation des sans-papiers (question cruellement d'actualité sur notre territoire), ou encore une fiscalité plus juste et plus verte. Si elle ne peut y répondre, la Commission communautaire française est fidèle au poste, même au-delà de ses compétences. Je vais tenter de vous le démontrer en répondant à vos questions au sujet de nos différentes politiques.

Concernant le non-marchand, nous pouvons affirmer que le montant dégagé par la Région au cours de la législature est particulièrement significatif, par rapport à ce que font les autres entités pour ce même secteur. Il s'agit d'un budget historique : 57 millions d'euros, soit cinq fois plus que la somme visée par le dernier accord du non-marchand. Une part de cette somme vise le protocole négocié et consacré à une revalorisation salariale. Le solde sera consacré à des mesures relatives à l'emploi, la transition numérique, la mutualisation – dossier innovant –, ou encore la mobilité intrabruelloise. S'agissant de la mobilité, nous nous rapprochons d'un accord avec la STIB pour accorder aux associations un tarif préférentiel pour leurs travailleuses et travailleurs.

Vous avez raison de soulever la question de l'impact énergétique. Dès l'envolée des prix, nous avons entamé des discussions avec le secteur et dégagé, au niveau régional, une enveloppe d'environ 30 millions d'euros, toutes entités confondues, pour 2023, et de 3,6 millions d'euros pour la Commission communautaire française en 2022.

La répartition de ces montants n'est pas encore définie pour 2022 et 2023, mais cela viendra très vite, puisque nous devons les liquider avant la fin de l'année. J'espère bientôt pouvoir vous donner plus de détails à ce sujet. La décision sera prise avec le secteur. Les négociations avec la Confédération bruxelloise des entreprises non marchandes sont en cours.

S'agissant de la « cocomisation », ce processus octroie en réalité des moyens supplémentaires à la Commission communautaire française. Tout d'abord, elle renforce les politiques transférées et leur cohérence. Ce faisant, on évite le morcellement des forces et des moyens. Comme ce

transfert de compétences vers les services de la Commission communautaire commune ne s'accompagne pas d'un transfert de moyens, nous renforçons les moyens de la Commission communautaire française dans d'autres politiques. Cela nous permet de dégager un peu plus de 10 millions d'euros pour 2023, et 9 millions d'euros supplémentaires en 2024. Ce sont donc près de 20 millions d'euros qui seront consacrés structurellement aux politiques de la Commission communautaire française. Il y a par conséquent à la fois un renforcement de la cohérence des politiques et du budget qui leur est octroyé.

S'agissant de la santé, je réitère – et c'est là toute la cohérence avec la Commission communautaire commune – l'importance de renforcer la première ligne via la modification, notamment, du décret relatif à l'offre de services ambulatoires. C'est ce que nous avons fait avec le plan social-santé intégré et le nouveau plan de promotion de la santé. Des budgets sont évidemment affectés à la mise en place de nos ambitions pour 2023, ce que vous aurez très vite l'occasion de vérifier.

En ce qui concerne l'amélioration de l'offre de première ligne et de l'accès aux médecins généralistes, en trois ans, nous aurons agréé davantage de maisons médicales que lors des onze années qui ont précédé. Ces structures jouent un rôle central sur les plans de la prévention et de la promotion de la santé. Deux d'entre elles ont été agréées en 2020, six en 2021 et deux en 2022.

De nouvelles maisons médicales ont introduit une demande d'agrément cette année. Nous souhaitons continuer sur cette voie.

Le plan stratégique de promotion de la santé vous a été présenté le 6 octobre dernier. Nous attendons la fin des appels à projets et à candidatures pour rédiger le plan opérationnel, et un montant additionnel a été inscrit au budget pour la mise en œuvre du plan.

Pour ce qui est de la santé sexuelle et reproductive, avec un million d'euros pour les animations EVRAS en 2023, nous avons doublé le budget depuis 2019. Nous renforcerons également les centres de planning familial, pour qu'ils puissent réaliser plus d'animations. Nous sommes en train de finaliser cet accord de coopération avec Mmes Désir et Morreale pour labelliser les animateurs, mieux les former et financer structurellement ces animations pour aboutir à cette généralisation. Pour ce faire, nous suivons le plan et les recommandations qui nous ont été formulées dans l'étude en économie de la santé qui vous a également été présentée.

S'agissant de la santé mentale, le nombre relatif de personnes en souffrance psychique demeure élevé. Les jeunes adultes, les femmes, les personnes vivant seules, les familles monoparentales, les personnes sans emploi ou en invalidité et celles ayant un faible niveau de scolarité sont les plus touchées.

Compte tenu de ces constats, il a été décidé de renforcer l'offre par le biais d'un appel à projets, notamment sur la problématique des troubles alimentaires, qui sont en augmentation ces derniers mois au sein de chaque réseau des soins de santé mentale pour enfants et adolescents du pays, dont le réseau bruxellois Bru-Stars.

Les compétences relatives à la santé mentale sont à la fois exercées par la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française. L'action de la Commission communautaire française est forcément complémentaire à celle de la Commission communautaire commune, qui déploie quant à elle plusieurs équipes

mobiles et offre un nombre important de nouvelles places en maisons de soins psychiatriques et en initiatives d'habitation protégée.

Par ailleurs, nous comptons lancer en 2023 une assemblée citoyenne des jeunes autour de la thématique « jeunes et santé mentale » afin d'identifier, de manière collaborative, les meilleures pistes de prévention.

Le plan stratégique de promotion de la santé reprend un bilan de l'évolution de la santé mentale des Bruxellois. Parmi les dix axes prioritaires de ce plan, celui intitulé « Mener des actions en promotion de la santé mentale », reprend huit actions possibles, notamment « Soutenir des projets venant s'articuler à la prévention du suicide en collaboration avec les services ambulatoires qui en ont la charge » et « Lutter contre la violence et le harcèlement moral et sexuel auprès des adultes et des jeunes, en ce compris le *revenge porn*, et accompagner les actions à cet effet ».

Espérons que des mesures relatives à la santé mentale seront prises à travers les futurs projets déposés en promotion de la santé.

La concertation avec les opérateurs en première ligne est continue ; jamais la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune ne l'avaient autant soutenue. À la Commission communautaire française, les réflexions s'inscrivent particulièrement dans le cadre de la refonte du décret. Les problématiques et revendications sont identiques à la Commission communautaire commune, qui y répond de même.

Je reviendrai sur l'appui des aidants proches par la Commission communautaire française, mais peux déjà vous dire que notre institution apporte un soutien conséquent de 85.000 euros à l'asbl Aidants Proches et à l'asbl Jeunes & Aidants Proches.

Nous continuons à soutenir les aînés, notamment via le plan social-santé intégré et le plan de promotion de la santé. Nous avons également renforcé notre appui à Écoute Seniors, service d'Infor-Homes qui offre une aide primordiale aux aînés et à leurs familles, à domicile ou en maison de repos et de soins.

Nous poursuivons par ailleurs nos contacts réguliers avec Infor-Homes pour suivre au quotidien la thématique des aînés et les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Monsieur Obolensky, les dispositifs pour les primo-arrivants ne sont pas saturés. À ce jour, aucun primo-arrivant n'a été refusé ou mis sur liste d'attente, qu'il soit visé par l'obligation ou souhaite suivre le parcours d'accueil sur une base volontaire. Il reste au contraire une marge de progression permettant aux trois bureaux d'accueil des primo-arrivants et au bureau d'accueil bruxellois néerlandophone pour l'intégration civique d'accueillir davantage de personnes.

Par ailleurs, je vous rejoins quant au caractère indigne du non-accueil par Fedasil des demandeurs de protection internationale. Cette politique n'a néanmoins rien à voir avec celle que mène la Commission communautaire française vis-à-vis des primo-arrivants.

Concernant les questions relatives à la grande dépendance et au décret « Inclusion » de la personne handicapée, 700.000 euros permettront, dès 2023, de financer une bonne dizaine de conventions nominatives prioritaires. C'est l'administration qui détermine les bénéficiaires et les places trouvées en Wallonie. Quant à la grande dépendance, 4,9 millions d'euros sont prévus pour la révision des normes d'encadrement ; la création, entre autres, d'une catégorie D

pour l'accueil et l'hébergement de personnes lourdement dépendantes ; la mise en œuvre de mesures plus spécifiques pour les petites structures ou encore la pérennisation de la subvention facultative « accueil de la grande dépendance ».

Concernant les entreprises de travail adapté (ETA), en 2022, un million d'euros est déjà prévu et sera donc encore liquidé cette année. Les ETA pourront en outre avoir accès à l'enveloppe relative à l'énergie. Celle-ci prévoit 26 millions d'euros pour la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Vlaamse Gemeenschapscommissie, dont 13,6 millions pour la Commission communautaire française en 2023. Nous verrons si cela suffit, mais, eu égard aux ETA, n'oublions pas que la Commission communautaire française est tenue au respect de la législation européenne en matière d'aide d'État.

Pour l'avenir, un groupe de travail réunissant des membres de la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté, du cabinet du ministre-président Vervoort et du service Personne handicapée autonomie recherchée sera constitué pour moderniser et optimiser la législation et les moyens. Une analyse des différentes ETA sera réalisée pour les aider à évoluer vers un nouveau modèle économique.

Concernant le cadastre, le manque de données fiables est pointé depuis de nombreuses années. C'est pourquoi l'une des priorités de cette législature était d'entamer une étude conjointe Commission communautaire française/Commission communautaire commune la plus globale possible sur le volet de l'offre et des besoins en matière de handicap à Bruxelles.

Sur l'offre, les données collectées et rassemblées permettront de quantifier le nombre de personnes en situation de handicap et en situation de grande dépendance, de quantifier le nombre de bénéficiaires d'un budget d'assistance personnelle et des aides individuelles du service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare). Elles aideront aussi à mieux mesurer l'importance de la grande dépendance dans les structures d'accueil et les services en matière de handicap à Bruxelles, et partant, d'avoir une meilleure vision du manque de places dans les centres.

Concernant l'autisme, outre le projet de maison bruxelloise de l'autisme, nous avons bien sûr poursuivi les aides aux associations en matière de répit et d'accompagnement pour les enfants ou adultes extraordinaires, et pour les aidants proches pour le diagnostic précoce et les loisirs.

Quant au plan d'investissement pour les personnes handicapées, des crédits supplémentaires sont inscrits en 2023 en engagement pour financer la création et la rénovation de dix nouvelles places de jour au Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles. Au niveau du répit, deux centres de jour pour adultes agréés par la Commission communautaire française proposent une offre à Bruxelles. Il s'agit de La Braise et de l'asbl Farra Méridien. En outre, le service Phare soutient deux projets particuliers agréés qui proposent également une offre de répit. Enfin, douze institutions offrent du répit : trois centres de jour pour adultes, trois centres d'hébergement pour adultes et six centres d'hébergement pour enfants.

Parallèlement, cinq services d'accompagnement proposent aux aidants proches un accompagnement spécifique. Par ailleurs, certaines associations d'aidants proches sont conventionnées par la Commission communautaire française par le biais du service Phare en tant que projet particulier.

J'en viens à l'enseignement. La fusion entre la Haute École Lucia de Brouckère et la Haute École Francisco Ferrer se poursuit. La configuration de la haute école a évolué, car la province du Brabant wallon a choisi de rester dans le pouvoir organisateur avec la Commission communautaire française. Il faut y voir sans équivoque le résultat d'une gouvernance désormais stabilisée, avec une nouvelle direction dynamique.

Dans le domaine culturel, l'étude de faisabilité d'une maison des cultures urbaines en 2022 est toujours d'actualité ; l'année 2022 n'est pas terminée. Les crédits alloués à la culture en mission 11 sont octroyés à plus de mille asbl sur tout le territoire bruxellois, afin de renforcer l'accessibilité de la culture aux personnes les plus vulnérables. À cette fin, nous soutenons, par une convention pluriannuelle, l'asbl Article 27 qui rend financièrement accessibles les entrées de plus de deux cents opérateurs culturels grâce à un ticket modérateur au prix de 1,25 euro.

Je rappelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente pour les matières culturelles pour les francophones, en ce compris les subventions accordées à la création et aux institutions théâtrales.

Concernant la petite enfance et le taux de couverture des places d'accueil, nous n'avons pas encore les chiffres au 1er janvier 2022. En revanche, pour ce qui concerne la situation au 1er janvier 2021, le taux de couverture global était de 43 %. Entre 2012 et fin 2020, le taux de couverture est passé de 31 % à 43 %. Et si l'on considère le taux de couverture par place subventionnée, qui pratique une tarification proportionnelle aux revenus des parents, il est passé de 22 % à 27 %. On peut donc affirmer que le taux de couverture global a évolué positivement ces dernières années.

Toutefois, ce taux varie de manière significative d'une commune à l'autre. C'est pourquoi l'appel conjoint avec l'Office de la naissance et de l'enfance visera en priorité les communes et les quartiers qui affichent un taux de couverture inférieur à 33 %, qui est le standard européen.

Le monitoring des quartiers de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse sera un outil d'aide à la décision très utile pour sélectionner les projets, car il permet de localiser géographiquement l'offre d'accueil existante à l'échelle des quartiers. Par ailleurs, la Commission communautaire française continue d'octroyer des subventions, même en dehors de l'appel à projets, sur la base des demandes de porteurs de projets.

J'en viens à présent au transport scolaire et à l'optimisation des circuits. Durant l'année 2021-2022, nous avons procédé à la mutualisation de 21 circuits. Pour la rentrée 2022-2023, une dizaine de circuits a également été mutualisée et 119 enfants ont ainsi pu être remis sur des circuits existants.

En ce qui concerne la pérennisation des solutions mises en place par les écoles, la Commission communautaire française a confirmé son accord de financer, au travers d'une subvention aux écoles, le coût de trois chauffeurs et de trois accompagnateurs pour l'école Decroly et l'Institut royal pour sourds et aveugles. Cet engagement vaut jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

Cela vaut tout autant pour les autres solutions de transport, qui sont confirmées jusqu'à la fin de l'année scolaire, qu'il s'agisse des taxis, des taxis pour personnes à mobilité réduite ou des camionnettes. La période suivant le congé

d'automne sera consacrée à la mise en place des dernières solutions de remplacement, avant d'enfin entamer un travail structurel de réforme, en application des recommandations formulées par l'audit.

Ce processus passera nécessairement par le renforcement des solutions de remplacement au « tout-au-bus ». Pour ce faire, nous avons fait appel à un consultant du bureau d'études Espaces-Mobilités – qui avait d'ailleurs réalisé l'audit prospectif en 2021 – ainsi qu'à l'asbl Évasions, qui œuvre dans le domaine du transport des personnes en situation de handicap.

Concernant la revalorisation des tarifs, je vous confirme la revalorisation tarifaire des bus de moyenne capacité – autrement dit des bus de huit à vingt places – à raison de 220 euros par jour au lieu de 184, tarif proposé actuellement. Cette revalorisation devrait suffire, mais cela n'empêche que la réforme structurelle sera accélérée, en ce compris au niveau des autres modes de transport. Ce travail commencera dès la rentrée, dans une dizaine de jours.

J'en viens à l'égalité des chances et aux questions de genre, en particulier pour ce qui concerne le public des familles monoparentales. Comme vous le savez, le Gouvernement bruxellois s'est engagé à établir un plan d'action transversal spécifique pour les familles monoparentales. Ce plan a été porté conjointement avec mes collègues Mme Ben Hamou, MM. Maron et Clerfayt.

Concernant le plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales, nous augmentons encore les subsides aux associations, car nous sommes bien au fait des difficultés de celles-ci pour déployer leurs actions. Je vous invite à aller voir la vidéo de sensibilisation du personnel horeca, une première concrétisation des actions qui ont suivi #BalanceTonBar, accessible sur le site safetanight.be.

J'en viens à la cohésion sociale. Lors du jeudi de l'hémicycle qui a eu lieu au début de ce mois, les responsables des centres régionaux de la cohésion sociale, mais aussi les associations, ont souhaité prendre la parole et vous parler de leur métier, de leurs attentes, de leurs craintes. Toutes ces expressions viennent renforcer ce que nous avons pu constater sur le terrain : la crise a touché de plein fouet les publics les plus précarisés, mais a aussi augmenté la pression sur les associations.

Ceci entraîne inévitablement une nécessité de refinancer les associations, mais pas seulement. À côté de la partie financière, le secteur a besoin de sentir la reconnaissance des pouvoirs publics pour son action. En ce qui concerne l'application plus concrète du nouveau décret relatif à la cohésion sociale et son financement d'ici 2024, je me permets de vous renvoyer aux débats budgétaires qui vont commencer incessamment.

J'en viens enfin à la formation professionnelle. La stratégie qualification-emploi n'a pas de retard : elle était annoncée pour 2022 et est effectivement en voie de finalisation cette année pour être mise en œuvre en 2023. Elle s'est également appuyée sur les recommandations des tables rondes sectorielles qui se sont déroulées de mars à octobre à propos des réponses à donner aux métiers en pénurie.

La cité des langues prend naissance sur le bilan de compétences, notamment linguistiques, qu'Actiris va systématiquement faire passer aux chercheurs d'emploi. L'offre de formations linguistiques est déjà bien coordonnée

et articulée entre les différents opérateurs, même si l'inauguration de la cité des langues n'a pas encore formellement eu lieu.

Concernant les métiers de la transition, la stratégie qualification-emploi consacre un axe spécifique aux besoins émergents des transitions. Deux objectifs sont prévus : renforcer les outils et analyses prospectives en vue d'identifier les métiers et compétences dont la Région a besoin et qu'elle devra développer d'ici 2030 ; et revoir et adapter les programmes de formation en conséquence. Une étude sur les emplois verts et l'impact sur les compétences professionnelles sera lancée à cette fin au début de 2023 par view.brussels.

Certains se plaignent du manque de visibilité de la Commission communautaire française, notamment lorsqu'on tape ces cinq lettres dans un moteur de recherche. En ce qui me concerne, je tombe directement sur le site de l'administration. Mais la Commission communautaire française, au fond, c'est un ensemble d'actions. Il y a celles dont je vous ai parlé aujourd'hui et bien d'autres : le renforcement de la promotion de la santé, la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, les 2.100 nouvelles places en crèche à l'horizon 2026, l'offre renforcée de cours pour les primo-arrivants, la capacité augmentée des bureaux d'accueil, la poursuite du développement de deux nouvelles écoles à pédagogie active, le renforcement du secteur de l'insertion professionnelle, le plan social-santé intégré, le futur décret ambulatoire, les politiques d'approche intégrée du handicap et de budgétisation liée au genre, la cohérence renforcée des politiques, grâce notamment à la « cocomisation », les politiques croisées emploi-formation ou les solutions durables pour le transport scolaire. Voilà ce que font au quotidien les services de la Commission communautaire française et plus de 2.000 associations.

J'entends que certains rêvent d'une grande révolution qui bouleverserait tout : la Commission communautaire française, ses administrations, ses associations... Celles-ci sont des hommes et des femmes, des acteurs de terrain qui, comme une succession de petits matins, mènent des actions concrètes au quotidien. C'est de cela que les Bruxellois et les Bruxelloises ont besoin, ici et maintenant : de la protection, de l'émancipation. Ce sont des milliers d'actes concrets que le Collège entend soutenir davantage encore en 2023.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). - Personne ne niera que les perspectives sont structurellement difficiles. Je ne doute pas que nous en aurons une plus claire confirmation au travers des travaux budgétaires qui débiteront prochainement.

J'espère que le travail structurel de réforme de la politique relative au transport scolaire nous permettra de ne pas revivre ce que nous avons connu lors de la dernière rentrée scolaire. La situation était extrêmement pénible pour les parents et attentatoire à la dignité des enfants et de leurs familles. Elle ne peut plus se reproduire.

Pour le reste, des avancées sont réalisées. Nous ne les avons pas niées, car nous avons tenu un discours mesuré, comme lors de chaque exercice. Cependant, il faut s'interroger sur les matières qui seront encore transmises à la Commission communautaire commune par la Commission communautaire française l'année prochaine pour voir comment nous joindrons les deux bouts. Cette évaporation progressive de la Commission communautaire

française devra s'inscrire dans une stratégie claire et pleinement assumée.

Nous aurons l'occasion de revenir sous peu sur les chiffres. Nous serons particulièrement vigilants quant à l'ensemble des problèmes que nous avons soulevés ce matin.

M. Petya Obolensky (PTB). - Un aspect m'a frappé ce matin, pendant mon discours, et a choqué pas mal de monde : au-delà du chahut du Gouvernement et des railleries et autres réactions à la limite d'être insultantes de M. Vervoort – le discours touchait visiblement là où le bât blesse – beaucoup de monde a été choqué par la bonne humeur et l'insouciance qui régnaient alors que nous parlons de sujets graves.

Ensuite, Madame Tahar, vous en avez rajouté une couche et m'avez attaqué frontalement. Votre spécialité est d'aller manifester dans la rue contre votre propre Gouvernement et votre propre politique, et ici, vous lui servez la soupe. Certes, le secteur de la cohésion sociale dépend de vos subsides. Certes, vous l'invitez aux jeudis de l'hémicycle, mais les travailleurs ne sont pas dupes, malgré les lustres au plafond, le jus de pomme bio et le bon accueil. Ils prennent la parole et vous versez ensuite des larmes de crocodile – ce que vous faites d'ailleurs très bien. Toutefois, beaucoup en ont assez de votre complaisance. Ils veulent des résultats concrets, des conditions de travail améliorées et des salaires revalorisés, et non des grands discours vides.

*(Applaudissements de M. Youssef Handichi
député)*

Mme la présidente. - J'aimerais juste rappeler la règle selon laquelle nous ne menons pas de débat entre parlementaires. S'il s'agissait d'un fait personnel, il fallait réagir tout de suite.

Mme Farida Tahar (Ecolo). - On peut siéger dans l'opposition et être constructif, ou rester au balcon. Il n'y avait de ma part aucune attaque personnelle contre qui que ce soit.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente. - La discussion de la déclaration de politique générale est close.

La séance est suspendue à 15h10.

La séance est reprise à 15h34.

VOTES NOMINATIFS

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 12 MAI 2022 CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE MODIFIANT L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 20 DÉCEMBRE 2018 ENTRE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE RELATIF AU PARCOURS D'ACCUEIL OBLIGATOIRE DES PRIMO-ARRIVANTS À BRUXELLES-CAPITALE

Mme la présidente. - L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 12 mai 2022 conclu entre la

Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune modifiant l'accord de coopération du 20 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale.

Il est procédé au vote.

- 58 membres sont présents.
- 51 membres ont voté oui.
- 7 membres ont voté non.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Marc-Jean Ghysels, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Sevet Temiz, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Thomas Naessens, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Michael Vossaert, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Pierre Kompany et Victoria Austræet.

Ont voté non : Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky et Luc Vancauwenberge.

En conséquence, le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 12 mai 2022 conclu entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune modifiant l'accord de coopération du 20 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 9 MAI 2019
RELATIF À L'ACCESSIBILITÉ DES SITES INTERNET
ET DES APPLICATIONS MOBILES DES INSTITUTIONS PUBLIQUES
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret du 9 mai 2019 relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française.

Il est procédé au vote.

- 58 membres sont présents.
- 58 membres ont voté oui.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Marc-Jean Ghysels, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Sevet Temiz, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Thomas Naessens, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham

Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Michael Vossaert, Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Pierre Kompany et Victoria Austræet.

En conséquence, le projet de décret modifiant le décret du 9 mai 2019 relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**PROPOSITION DE MODIFICATION DU STATUT DU PERSONNEL
DES SERVICES PERMANENTS DE L'ASSEMBLÉE
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition de modification du statut du personnel des services permanents de l'Assemblée de la Commission communautaire française déposée par Mme Magali Plovie, au nom du Parlement francophone bruxellois (doc. 98 (2020-2021) n° 1).

Il est procédé au vote.

- 58 membres sont présents.
- 58 membres ont voté oui.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Marc-Jean Ghysels, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Sevet Temiz, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Thomas Naessens, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Michael Vossaert, Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Pierre Kompany et Victoria Austræet.

En conséquence, la proposition de modification du statut du personnel des services permanents de l'Assemblée de la Commission communautaire française déposée par Mme Magali Plovie au nom du Parlement francophone bruxellois est adoptée.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 15h36.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Victoria Austraet, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Nicole Nketo Bomele, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Francis Dagrín, Christophe De Beukelaer, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Françoise De Smedt, Vincent De Wolf, Ibrahim Donmez, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Nadia El Yousfi, Céline Fremault, Marc-Jean Ghysse, Youssef Handichi, Véronique Jamouille, Jean-Pierre Kerckhofs, Sadik Köksal, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Leila Lahssaini, Marie Lecocq, Marc Loewenstein, Pierre-Yves Lux, Rachid

Madrane, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Ahmed Mouhssin, Thomas Naessens, Marie Nagy, Petya Obolensky, Mohamed Ouriaghli, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Françoise Schepmans, Matteo Segers, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Sevkem Temiz, Luc Vancauwenberge, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michael Vossaert et David Weytsman.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte, Rudi Vervoort, Bernard Clerfayt, Alain Maron et Nawal Ben Hamou.

ANNEXE 1

ACCORD DE COOPERATION DU 12 MAI 2022 MODIFIANT L'ACCORD DE COOPERATION DU 20 DECEMBRE 2018 ENTRE LA COMMUNAUTE FLAMANDE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE RELATIF AU PARCOURS D'ACCUEIL OBLIGATOIRE DES PRIMO-ARRIVANTS A BRUXELLES-CAPITALE

Vu les articles 128 et 135 de la Constitution ;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, l'article 5, § 1^{er}, II, 3°, et l'article 92bis, § 1^{er}, inséré par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 16 juillet 1993 ;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, les articles 60 et 63 ;

Vu le décret de la Communauté flamande du 7 juin 2013 relatif à la politique flamande d'intégration et d'intégration civique.

Vu l'arrêté du Gouvernement flamand du 29 janvier 2016 portant exécution du décret du 7 juin 2013 relatif à la politique flamande d'intégration et d'intégration civique ;

Vu le décret de la Commission communautaire française du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'arrêté 2014/562 du Collège de la Commission communautaire française du 24 avril 2014 portant exécution du décret de la Commission communautaire française du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'arrêté 2016/584 du Collège de la Commission communautaire française précisant les nouvelles missions confiées au centre régional d'appui en cohésion sociale en exécution du décret de la Commission communautaire française du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 11 mai 2017 concernant le parcours d'accueil des primo-arrivants ;

Vu l'arrêté du Collège réuni du 19 juillet 2018 portant exécution de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 11 mai 2017 concernant le parcours d'accueil des primo-arrivants ;

Vu l'accord de coopération du 20 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale ;

Considérant qu'un avant-projet d'ordonnance a été rédigé portant modification de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 11 mai 2017 concernant le parcours d'accueil pour primo-arrivants, lequel complète l'ordonnance du 11 mai 2017 d'un article qui porte la base légale pour le traitement des données personnelles dans le système informatique uniforme de suivi des dossiers des primo-arrivants qui sera mis à la disposition des communes de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale, des organisateurs agréés du parcours d'accueil et des primo-arrivants ;

Considérant que le Conseil d'État stipulait dans son avis n° 69.369/1 du 4 juin 2021 sur l'avant-projet mentionné ci-dessus qu'un tel article devrait aussi être ajouté à l'accord de coopération pour ce qui concerne le traitement et l'échange des données personnelles par les organisateurs d'un parcours d'accueil qui sont agréés par la Communauté flamande et par la Commission communautaire française.

ENTRE

La Communauté flamande, représentée par le Gouvernement flamand, en la personne du Ministre-président du Gouvernement flamand et de la Ministre de l'Administration intérieure, des Affaires administratives, de l'intégration civique et de l'Égalité des chances,

La Commission communautaire française, représentée par le Collège de la Commission communautaire française, en la personne de la Ministre-présidente du Collège et du Membre du Collège en charge de l'Action sociale et de la Santé,

La Commission communautaire commune, représentée par le Collège réuni de la Commission communautaire commune, en la personne du Président du Collège réuni et des Ministres en charge de la Santé et de l'Action sociale,

Exerçant conjointement leurs propres compétences, il a été convenu ce qui suit :

Premier article

Dans l'accord de coopération du 20 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale, il est inséré un article 8/1, rédigé comme suit :

« Article 8/1. § 1^{er}. – La Commission communautaire commune met un système informatique uniforme de suivi des dossiers des primo-arrivants à la disposition des communes de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale, des organisateurs agréés du parcours d'accueil et des primo-arrivants.

Ce système doit permettre :

- 1° pour les communes : de détecter quels primo-arrivants sont concernés par l'obligation de suivre le parcours d'accueil, et de contrôler si cette obligation est respectée ;
- 2° pour les organisateurs du parcours d'accueil : de vérifier si un primo-arrivant est concerné par l'obligation de suivre le parcours d'accueil, et de suivre de façon proactive le dossier des primo-arrivants concernés qui sont inscrits chez eux ;
- 3° pour les primo-arrivants : de suivre leur dossier et d'y joindre les attestations nécessaires ;
- 4° pour la Commission communautaire commune : de contrôler l'application de la réglementation relative au parcours d'accueil obligatoire et d'assurer le suivi d'un dossier dans lequel une sanction administrative doit être imposée.

Les données ne peuvent être traitées qu'aux finalités énumérées ci-dessus.

§ 2. – Les catégories de données traitées dans le système informatique uniforme de suivi des dossiers des primo-arrivants sont les suivantes :

- 1° le numéro du Registre national, les nom et prénoms, la date de naissance, le sexe, la résidence principale, la nationalité, la situation de séjour, les données familiales (l'état civil, la déclaration de cohabitation légale et les descendants) et éventuellement la date de décès ;
- 2° les données relatives au déroulement du parcours d'accueil (inscription, clôture, exemptions, suspensions).

Les données citées au point 1° sont extraites du Registre national.

§ 3. – La Commission communautaire commune est responsable du traitement des données à caractère personnel mentionnées au § 2.

§ 4. – Les données mentionnées au § 2 sont conservées dans le système informatique uniforme de suivi des dossiers des primo-arrivants comme suit :

- pour les primo-arrivants qui ont terminé le parcours d'accueil, seuls le numéro du Registre national, les nom et prénoms et la date de fin du parcours d'accueil sont conservés pendant 30 ans après la clôture du dossier avant d'être supprimées. Les autres données sont supprimées au terme du parcours d'accueil ;
- pour les primo-arrivants qui n'ont pas terminé le parcours d'accueil, toutes les données sont conservées pendant 30 ans après la clôture du dossier et sont ensuite supprimées.

§ 5. – Les données mentionnées au § 2 sont partagées avec la commune où le primo-arrivant est inscrit et avec l'organisateur du parcours d'accueil auprès duquel le primo-arrivant est Inscrit.

Les autres communes et organisateurs d'un parcours d'accueil n'ont accès qu'au numéro du Registre national, aux nom et prénoms, à la commune et à l'identité de l'organisateur du parcours d'accueil auprès duquel le primo-arrivant est inscrit ainsi qu'à la situation du dossier, afin de pouvoir remplir les obligations qui leur sont imposées dans le cadre du parcours d'accueil obligatoire.

§ 6. – Dans les limites des échanges de données fixés par le présent accord de coopération, le Collège réuni, le Collège de la Commission communautaire française et le gouvernement flamand peuvent déterminer des conditions plus précises de mise à disposition, d'adaptation et d'utilisation du système informatique de suivi des dossiers des primo-arrivants et de l'échange de données électronique. ».

Fait à Bruxelles, le ... en 3 exemplaires, dont chaque partie confirme avoir reçu un exemplaire.

Pour la Communauté flamande,

Le Ministre-Président du Gouvernement flamand,
Jan JAMBON

Le Ministre de l'Administration intérieure, des Affaires administratives,
de l'Intégration civique et de l'Égalité des chances,
Bart SOMERS

Pour la Commission communautaire française,

La Ministre-Présidente du Collège,
Barbara TRACHTE

Le Membre du Collège en charge
de l'Action sociale et de la Santé,
Alain MARON

Pour la Commission communautaire commune,

Le Président du Collège réuni,
Rudi VERVOORT

Les Ministres en charge
de la Santé et de l'Action sociale,
Alain MARON
Elke VAN DEN BRANDT

ANNEXE 2

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET RÉSIDUAIRES, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

MARDI 18 OCTOBRE 2022

1. **Projet de décret modifiant le décret du 9 mai 2019 relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française [doc. 96 (2021-2022) n° 1]**

2. Divers

Membres présents : Mme Aurélie Czekalski, M. Emmanuel De Bock, M. Jonathan de Patoul, Mme Nadia El Yousfi, M. Hasan Koyuncu, Mme Fadila Laanan (remplace M. Jamal Ikazban), M. Pierre-Yves Lux, M. Petya Obolensky, Mme Magali Plovie (présidente), Mme Farida Tahar et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membre absente : Mme Elisa Groppi (excusée).

Assistait également à la réunion : Mme Barbara Trachte (ministre-présidente).

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DES PERSONNES HANDICAPÉES, DU TRANSPORT SCOLAIRE, DES CRÈCHES, DE LA CULTURE ET DU TOURISME

MARDI 18 OCTOBRE 2022

1. **Suivi des recommandations adoptées par la commission délibérative relative à la formation en alternance [doc. 80 (2021-2023) n° 3]**
2. **Suivi de la visite des sites de deux entreprises de travail adapté, La Ferme Nos Pilifs et Travie, le 15 février 2022 et du Jeudi de l'hémicycle du 24 mars 2022 relatif au « Travail adapté bruxellois cherche avenir durable »**
3. **Ordre des travaux**
4. **Divers**

Membres présents : Mme Clémentine Barzin, Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Jamouille, M. Sadik Köksal, Mme Joëlle Maison, M. Ahmed Mouhssin, M. Mohamed Ouriaghli (président) et Mme Françoise Schepmans.

Membres absents : Mme Elisa Groppi (excusée), Mme Stéphanie Koplowicz (excusée), M. Calvin Soiresse Njall et M. Hicham Talhi.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ

MERCREDI 19 OCTOBRE 2022

1. **Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 12 mai 2022 conclu entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune modifiant l'accord de coopération du 20 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale [doc. 94 (2021-2022) n° 1]**
2. **Ordre des travaux**
3. **Divers**

Membres présents : M. Ibrahim Donmez, Mme Zoé Genot, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Sadik Köksal (supplée M. Michael Vossaert), M. Hasan Koyuncu (remplace Mme Leila Agic), Mme Fadila Laanan, M. Christophe Magdalijs (supplée Mme Nicole Nketo Bomele), M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar et M. David Weytsman (président).

Membre absente : Mme Stéphanie Koplowicz (excusée).

Étaient également présents à la réunion : M. Jamal Ikazban (député) et M. Alain Maron (ministre).

COMMISSION SPÉCIALE DU RÈGLEMENT

MERCREDI 19 OCTOBRE 2022

1. Evaluation bisannuelle du processus des commissions délibératives

2. Divers

Membres présents : Mme Clémentine Barzin (supplée M. Gaëtan Van Goidsenhoven), Mme Delphine Chabbert, M. Jonathan de Patoul, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu, M. Petya Obolensky, Mme Magali Plovie (présidente), Mme Farida Tahar et M. Michael Vossaert.

Membres absents : M. Christophe De Beukelaer (excusé), Mme Stéphanie Koplowicz (excusée) et Mme Viviane Teitelbaum (excusée).

Étaient également présents à la réunion : Mme Latifa Aït-Baala, M. Emmanuel De Bock, Mme Céline Fremault, M. Rachid Madrane, M. John Pitseys et M. Hicham Talhi.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ

MARDI 25 OCTOBRE 2022

1. Proposition de résolution visant la sensibilisation aux différents types de contraception, y compris masculine, et à tendre vers une responsabilité partagée de la contraception, déposée par M. Martin Casier, Mme Margaux De Ré et M. Sadik Köksal [doc. 90 (2021-2022) n° 1]

2. Divers

Membres présents : Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït-Baala, M. Ibrahim Donmez, M. Sadik Köksal (supplée Mme Nicole Nketo Bomele), Mme Fadila Laanan, M. Ahmed Mouhssin, M. Tristan Roberti (remplace Mme Zoé Genot, excusée), Mme Farida Tahar et M. David Weytsman (président).

Membres absents : M. Jean-Pierre Kerckhofs (excusé), Mme Stéphanie Koplowicz (excusée) et M. Michael Vossaert.

ANNEXE 3

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

2022/1747 modifiant le budget général des dépenses pour l'année 2022 tel qu'ajusté par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 22 - programme 002

2022/1767 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2022 tel qu'ajusté par transfert de crédits entre allocations de base du programme 1 de la mission 22

2022/1768 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2022 tel qu'ajusté par transfert de crédit entre allocations de base du programme 4 de la mission 22

2022/1772 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2022 tel qu'ajusté par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 11

2022/1773 modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française tel qu'ajusté pour l'année 2022 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 22 - Santé

2022/1783 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2022 tel qu'ajusté par transfert de crédit de l'allocation de base de la mission 26

2022-2134 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2022 tel qu'ajusté par transfert de crédit entre allocation de base de la mission 04

ANNEXE 4

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 13 octobre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que les questions préjudicielles relatives à l'article 206, 1°, a), du Code bruxellois de l'aménagement du territoire, posées par le Conseil d'État n'appellent pas de réponse (120/2022) ;
- l'arrêt du 13 octobre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 157^{quater}, alinéa 2, 1°, de l'arrêté royal du 22 mars 1969 « fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements », tel qu'il a été inséré par le décret de la Communauté française du 6 avril 1998 « portant modification du régime de la suspension préventive dans l'enseignement organisé et subventionné par la Communauté française » et tel qu'il a été modifié par le décret de la Communauté française du 30 avril 2009 « portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement », viole les articles 10 et 11 de la Constitution (121/2022) ;
- l'arrêt du 13 octobre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que les termes « via un seul et même nom de domaine et les URL associées » du dispositif de l'arrêt n° 108/2018 doivent être interprétés comme s'appliquant à l'interdiction du cumul de plusieurs licences supplémentaires de classes distinctes pour l'exploitation de jeux de hasard et de paris via un seul et même nom de domaine et les URL associées à ce nom de domaine (122/2022) ;
- l'arrêt du 13 octobre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 20, 2°, 22, 43 et 44 de la loi du 8 mai 2014 « modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 à la suite de l'introduction de la taxe additionnelle régionale sur l'impôt des personnes physiques visée au titre III/1 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, modifiant les règles en matière d'impôt des non-résidents et modifiant la loi du 6 janvier 2014 relative à la Sixième Réforme de l'Etat concernant les matières visées à l'article 78 de la Constitution » violent l'article 23, alinéa 3, 2°, de la Constitution, mais uniquement dans la mesure où ces dispositions ne s'accompagnent pas d'une modification simultanée de la législation ou réglementation relative aux allocations aux personnes handicapées qui évite une réduction aussi significative du degré de protection (123/2022) ;
- l'arrêt du 13 octobre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 62, 2°, du Code consulaire, tel qu'il était applicable avant son remplacement par la loi du 3 juillet 2019 « portant modification de la loi du 21 décembre 2013 portant le Code consulaire et de la loi du 10 février 2015 relative aux traitements automatisés de données à caractère personnel nécessaires aux passeports et titres de voyage belges », en ce qu'il s'applique à la condition d'un sursis probatoire interdisant uniquement à l'intéressé de se rendre dans un pays en guerre, viole les articles 10, 11 et 12 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 2 du Protocole n° 4 à la Convention européenne des droits de l'homme (124/2022) ;
- l'arrêt du 13 octobre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 220 de la loi du 15 mai 2007 « relative à la sécurité civile », tel qu'il a été modifié par la loi du 19 avril 2014, et l'article 5 du Code pénal, tel qu'il a été modifié par l'article 188 de la loi du 15 mai 2007 précitée, avant son remplacement par la loi du 11 juillet 2018, ne violent pas l'article 12, alinéa 2, de la Constitution, lu en combinaison avec les articles 6 et 7 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 15 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (125/2022) ;
- la question préjudicielle relative à l'article 90, alinéa 1^{er}, 9°, du Code des impôts sur les revenus 1992, *junctis* les articles 97, 102 et 103 du même Code, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers, division d'Anvers ;
- le recours en annulation des articles 18, § 2, 1°, 19, § 1^{er} et § 2, 4°, 21, § 2, et 23 de la loi du 28 février 2022 « portant des dispositions diverses en matière d'énergie », introduit par l'ASBL « OKRA, trefpunt 55+ » et autres ;
- le recours en annulation du décret de la Région flamande du 4 février 2022 « modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux, en ce qui concerne la mise à disposition d'une aggravation de la sanction », introduit par l'ASBL « Vereniging van Industriële Pluimveeslachterijen van België » et autres ;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 286 et 288 du décret flamand du 22 décembre 2017 « sur l'administration locale » et aux articles 186 et 187 du décret communal flamand du 15 juillet 2005 (dans la version applicable du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018), posées par le Tribunal de première instance de Flandre orientale, division de Gand ;
- les recours en annulation des articles 28 à 42 (chapitre 3 - « Taxe sur l'embarquement dans un aéronef ») et des articles 30, 31 et 32 de la loi du 28 mars 2022 « portant réduction de charges sur le travail », introduits par la société de droit irlandais « Ryanair D.A.C. » et par l'ASBL « Fédération Belge d'Aviation - Belgische Federatie voor Luchtvaart » et autres ;
- la question préjudicielle concernant l'article 54 de la loi du 21 novembre 2017 « relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de

voyage », posée par le président du Tribunal de l'entreprise d'Anvers, division d'Anvers, siégeant comme en référé ;

- la question préjudicielle relative à l'article D.IV.13 du Code du Développement territorial (décret de la Région wallonne du 20 juillet 2016), posée par le Conseil d'État ;

- recours en annulation et la demande de suspension du décret de la Région wallonne du 22 septembre 2022 « relatif à la suspension de l'exécution des décisions d'expulsions administratives et judiciaires », introduits par l'ASBL « Syndicat National des Propriétaires et Copropriétaires » et autres.

